

Date de dépôt : 15 novembre 2011

Rapport

de la Commission des pétitions chargée d'étudier :

- a) P 1758-A Pétition : Y a pas que Lausanne et Zurich dans la vie ! A Genève aussi, nous voulons des lieux de sorties !**
- b) P 1759-A Pétition contre l'installation de salles de concert ou tout autre espace culturel alternatifs pouvant occasionner des nuisances aux animaux du Bois de la Bâtie et aux riverains**
- c) P 1760-A Pétition pour une salle de concert dans l'Ecoquartier Jonction**

Rapport de majorité de M. Pascal Spuhler (page 1)

Rapport de minorité de M. Roberto Brogginì (page 65)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M. Pascal Spuhler

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions a étudié les pétitions 1758, 1759 et 1760 lors des séances tenues les 6, 13 et 20 décembre 2010, les 10, 17, 24 et 31 janvier 2011, les 7, 14 février 2011 et, enfin, le 14 mars 2011.

La présidence a été assurée par M. Antoine Droin, le procès-verbal a été tenu par M. Christophe Vuilleumier, que nous remercions pour son excellent travail.

Ces pétitions, déposées le 13 octobre pour la 1758, le 14 octobre pour la 1759 et le 18 octobre pour la 1760, ont été rapidement mises à l'ordre du jour. Au lendemain de la polémique fortement médiatisée et politisée du MOA Club, ces pétitions, qui touchent toutes une problématique de la vie nocturne à Genève, arrivent à point nommé après l'affaire du MOA. Volonté des pétitionnaires, hasard du calendrier ou simplement prémices des élections municipales de 2011 ? On le constatera lors des différentes auditions : une certaine influence politique agite les acteurs de la vie nocturne. De plus, l'approche des municipales 2011 n'est pas sans influencer les démarches entreprises par les intervenants politiques dans les actions qui seront menées pour tenter d'augmenter l'offre de lieux tant culturels que simplement de divertissement.

Auditions du lundi 6 décembre 2010 à 17h de M. Adrien Genecand et M. Latapie, pétitionnaires de la P 1758 « Y a pas que Lausanne et Zurich dans la vie ! A Genève aussi, nous voulons des lieux de sorties ! »

M. Genecand nous déclare que cette pétition est issue d'une lettre adressée au Conseil administratif de la Ville de Genève par l'un de ses collègues de parti, suite au « bottellón » d'il y a deux ans. Le problème relève du prix des lieux de sortie et l'idée est d'ouvrir les zones industrielles pour ces établissements ainsi que pour des lieux culturels. Le prix du m² en zone industrielle est moins cher qu'au centre-ville et les nuisances sonores généreraient moins de problèmes dans les zones industrielles. La deuxième demande de la pétition concerne les TPG, le but étant que ces lieux déplacés dans des zones industrielles soient correctement desservis.

A la demande d'un commissaire (R), s'il y a déjà eu des efforts exploratoires menés dans les communes pour trouver des lieux, M. Genecand répond que l'idée est de permettre à de futurs exploitants de pouvoir s'installer dans les zones industrielles. Il pense qu'il convient de modifier la loi, évoque également le MOA et remarque que cet établissement n'aurait normalement pas le droit de se trouver là.

Un commissaire (L) se souvient que, lorsqu'il était jeune, il aimait sortir dans des lieux accessibles et vivants, ce que l'on ne risque pas de retrouver dans des zones industrielles. De plus, il a constaté, peu de temps auparavant, qu'une discothèque du centre-ville était déserte car le nombre de lieux de ce type est important à Genève. Il demande enfin si le Bypass est un lieu abordable selon les pétitionnaires et si créer une boîte de nuit dans les coursives du stade de Genève serait une bonne idée.

M. Genecand ne souhaite pas que l'Etat se substitue aux exploitants mais bien que ceux-ci aient la possibilité de s'installer en zone industrielle. Le but est d'avoir des lieux dans lesquels on ne paye pas sa bière 20 F. Il ne croit pas, par ailleurs, qu'il faille tout concentrer autour de l'Usine et il pense que la Praille/Acacias appartiendra au centre dans vingt ans. Pour lui, le Bypass n'est pas abordable. Il ajoute que le MOA s'est exilé durant un soir dans le stade de Genève et que tout a bien fonctionné. Il pense en l'occurrence que créer une boîte de nuit dans ce lieu répondrait à la demande existante dans ce périmètre, ce qui soulagerait Carouge.

Un commissaire (MCG) s'informe de la signification du CIU, tout en remarquant qu'il existe des discothèques plus abordables dans la périphérie. Il demande aussi pourquoi avoir rédigé une pétition de parti et ne pas être passé par un autre outil politique.

M. Genecand répond qu'il s'agit du centre international universitaire qui a fermé et que les établissements de la périphérie sont très marqués au niveau musical et de la population. Ils sont principalement dédiés à des communautés spécifiques et les jeunes un peu plus traditionnels ne les fréquentent pas. Quant à la pétition, il ne pensait pas tomber aussi bien et il ajoute que l'affaire du MOA a quelque peu aspiré la pétition.

Un commissaire (UDC) demande si les restaurants que l'on trouve dans les zones industrielles sont au bénéfice d'une dérogation.

M. Genecand pense que la FTI donne des dérogations et que l'appellation « industrielle » a été étirée.

Un commissaire (PDC) demande comment faire pour garantir une égalité de traitement et ne pas tomber dans le piège de la subvention.

M. Genecand répond que l'Usine touche 750 000 F plus la gratuité des locaux. Il ajoute que certains occupent des locaux depuis longtemps, ce qui leur assure un loyer modéré. Il répète que l'idée est d'avoir des lieux où les prix sont abordables pour la clientèle.

A la question d'un commissaire (Ve) qui se demande si l'implantation de ce type de lieux dans des zones industrielles nuira aux industries qui cherchent des sites pour s'implanter, M. Genecand répond qu'il faut imaginer une superposition de ces deux activités. Il ajoute qu'il semble en l'occurrence logique de marier ces activités nocturnes avec des activités industrielles diurnes plutôt qu'avec des logements.

Un commissaire (L) demande si la pétition a été déposée aussi à destination de la Ville de Genève. Il demande également ce qu'il faut penser de la SIP ainsi que de Lausanne et de Zurich qui sont pris en référence dans la pétition. Il remarque aussi qu'il semblerait qu'il y a trop d'établissements

de ce type à Lausanne qui est une ville qui bouge beaucoup en raison de sa population estudiantine.

M. Genecand répond que les prix de la SIP étaient raisonnables jadis mais que ce n'est plus vraiment le cas à présent. Il ajoute qu'il y a en outre une limite d'âge non officielle qui est fixée à 25 ans. Quant à Zurich, il déclare qu'une boîte de nuit en plein centre est abordable du fait qu'elle existe depuis très longtemps. Dans le cas de Paris ou New-York, ces villes présentent systématiquement des bars de proximité ainsi que des rues où sont concentrées les boîtes de nuit, ce qui permet de centrer les problèmes. A Lausanne, malgré l'augmentation des prix dans le Flon, de nombreux Genevois s'y rendent mais cela présente de très nets désavantages, ne fût-ce qu'en termes de transports. Il remarque que l'espace important du Flon, autour des boîtes de nuit, attire de nombreuses personnes.

M. Latapie ajoute que c'est finalement une question d'offre et de demande et que c'est l'offre qui manque à Genève, alors que Lausanne propose une diversité extrêmement importante.

Un commissaire (MCG) remarque que le périmètre de la rue du Rhône jusqu'à la rue du Stand comprend de nombreux établissements et que la palette genevoise est également importante. Il évoque à cet égard le MAD de Genève. Il se demande en fin de compte quelle est la gamme de prix considérée comme raisonnable et ce que recherchent les jeunes et demande par la suite quels sont les prix du Bypass.

M. Genecand répond que le MAD de Genève vise une clientèle de 25 à 30 ans avec une offre musicale qui diffère de celle du MAD de Lausanne. Il pense qu'il faudrait un Bypass dont tous les prix seraient 10 F moins chers, et une seconde Usine ; en ce qui concerne les prix du Bypass, l'entrée est à 20 F et la bière à 20 F.

Un commissaire (PDC) se déclare curieux de savoir où se trouve une discothèque à la rue du Rhône si ce n'est le Cristal avec ses bouteilles à 300 F. Il ajoute que l'offre lausannoise est immense, et donc moins polarisée qu'à Genève, et il se demande si utiliser les zones industrielles représente une solution miracle, comme tend à le démontrer l'exemple zurichois.

M. Genecand répond que les approches musicales de l'Usine et du Java sont assez similaires et que c'est une formule entre les deux qui manque. Il ajoute qu'il n'y a plus de soirée *Old Style*, ce que Lausanne et Zurich proposent encore. Il pense en l'occurrence que Genève a l'occasion de résoudre son problème de sorties nocturnes par le biais de son développement en cours.

C'est la volonté politique de la Ville de Lausanne qui a permis de développer le Flon de la manière que l'on connaît, déclare un commissaire (S), et il serait pertinent de regrouper les lieux de culture à Genève et pourquoi pas dans le quartier de la Praille-Acacias. Elle demande aux pétitionnaires ce qu'ils pensent d'un regroupement. Elle déclare aussi que le Grand Conseil pourra répondre également à cette pétition dans le cadre du projet de loi évoqué précédemment. Elle demande encore si l'Etat doit avoir la même politique avec un lieu privé à but lucratif et un lieu subventionné.

M. Genecand répond que la concentration d'établissements publics augmente les nuisances comme les habitants de Lausanne s'en aperçoivent. Il ajoute que la proximité est également un aspect intéressant et il pense qu'une répartition de ces lieux serait une bonne chose. Il évoque alors un article sur les Suisses expatriés qui ressentent fortement ce manque et qui se sont constitués un réseau pour trouver des lieux où s'amuser. Il précise qu'un inventaire des lieux de sorties a été fait et qu'il le fera parvenir à la commission, mais ne croit pas que ce soit à l'Etat de subventionner une boîte de nuit et considère qu'il n'y a pas plus flou que les comptes d'une association. Il ajoute que l'acquisition du terrain du MOA par le canton est une bonne chose.

Un commissaire (Ve) pense qu'il y a sans doute moins de bars à Lausanne qu'à Genève et il se demande si développer les heures d'ouverture des bars et des cafés serait une bonne chose.

M. Genecand ne le pense pas au vu des nuisances que cela provoquerait. Il ajoute que si la SIP était moins exclusive, le Bypass moins cher et l'Usine moins sale, ce serait bien.

Discussions

Cette première audition ouvre les feux sur le problème soulevé et on constate déjà qu'il y a une question de subjectivité. En effet, on trouve toujours l'herbe plus verte ailleurs, Genève est fortement dotée en établissements de toutes sortes mais les pétitionnaires estiment que l'offre, moins nombreuse à Lausanne, est meilleure. Certains commissaires n'ont pas une réelle vision d'ensemble du problème soulevé, soit par méconnaissance soit parce qu'ils sont fortement influencés par leurs goûts et leur culture personnelle.

Deux auditions sont demandées : la FTI par un commissaire (L) et le patron de l'Association des cafetiers-restaurateurs par un commissaire (MCG) ne sachant pas si l'association des discothèques existe.

Le Président passe alors au vote de l'audition de la FTI :

En faveur : 14 (2 S, 3 Ve, 2 MCG, 2 R, 1 UDC, 2 PDC, 2 L)

A l'unanimité.

Le Président passe ensuite au vote de l'audition de l'Association des cafetiers-restaurateurs :

En faveur : 9 (2 S, 2 MCG, 1 UDC, 2 R, 2 L)

Abstentions : 4 (2 Ve, 2 PDC)

Non : 1 (1 Ve)

Auditions du lundi 6 décembre 2010 à 18h de M^{me} Albane Schlechten et de M. Yvan Roschi de l'Union des Espaces Culturels Autogérés, pétitionnaires de la P 1760 « Pour une salle de concert dans l'Ecoquartier Jonction »

M^{me} Schlechten déclare que cette pétition a été déposée en février dernier pour qu'une salle de spectacle autogérée soit créée dans le nouvel écoquartier et qu'une association a été créée à cet égard (CAG). Elle indique ensuite que M. Mugny et M. Muller ont pris des positions claires et que les pétitionnaires n'ont pas l'intention de faire une Usine bis, mais bien de créer une salle de spectacle d'une capacité de 500 spectateurs, permettant d'organiser des performances. Elle précise que c'est donc une salle modulable dont il est question. Elle rappelle encore que le plan final de ce quartier sera arrêté au printemps prochain et qu'un appel à projets a été lancé. C'est pour ça que son association a proposé ce projet de salle de spectacles et que 15 000 m² de sous-sol sont prévus. Cet espace serait idéal pour créer une salle de spectacles. Avec l'Hôtel des finances et le Cimetière des Rois dans le périmètre, c'est idéal en termes de nuisances.

M. Roschi ajoute qu'il a été possible de s'apercevoir que l'Etat pouvait agir très rapidement avec l'affaire du MOA.

Un commissaire (L) se souvient de la précédente pétition (P 1722) pour laquelle il a été convenu que le sujet relève de la Ville de Genève. Pourquoi dès lors s'adresser une nouvelle fois au Grand Conseil ? Il demande également ce que signifie « autogéré ».

M^{me} Schlechten répond que tout ce qui touche la culture concerne la Ville de Genève, mais que l'aménagement et les autorisations de construire relèvent du canton. Il y a un débat en cours entre M. Pagani et les pétitionnaires et elle craint que cette salle ferme ses portes à 2h du matin. Quant à l'autogestion, il s'agit d'un mode dynamique avec des règles

flottantes, le principe étant que chaque collaborateur possède le même pouvoir décisionnel au sein de la structure.

Un commissaire (PDC) demande s'il s'agit bien de la même salle que la première dont il était question dans la pétition précédente. Ce que M^{me} Schlechten reconnaît.

Un commissaire (MCG) déclare que le magistrat avait confirmé qu'une salle de spectacles serait faite mais qu'elle ne serait pas utilisée pour des concerts et qu'il existe d'autres salles à Genève.

M^{me} Schlechten répond que l'idée est d'avoir une salle permettant d'organiser des performances musicales et qui soit modulable pour accueillir des créations d'artistes. De plus, un spectacle nécessite beaucoup de temps et ce n'est pas en louant une salle de temps en temps que l'on parvient à créer une dynamique artistique.

M. Roschi ajoute que ces lieux ne sont en outre pas très nombreux et que la liste d'attente est longue.

A la demande du Président, qui pense que le débat est à bout touchant puisque les pétitionnaires discutent avec la Ville de Genève, M^{me} Schlechten répond par la négative. Elle ajoute que le groupe de travail se réunit pour la première fois le 15 décembre. M. Roschi ajoute que c'est le contenu de cette salle qui pose un problème et M^{me} Schlechten déclare encore que leur milieu ne comprend pas la politique menée, puisqu'un club vient d'être aidé alors que ce n'est pas le cas avec d'autres structures.

Une commissaire (S) demande si c'est la CODA qui a lancé l'appel à projets, ce que M^{me} Schlechten confirme.

Un commissaire (PDC) demande si cette salle serait gérée comme l'Usine ce qui serait la même offre de culture alternative.

M^{me} Schlechten répond qu'un comité de gestion s'est créé. Elle ajoute qu'il est clair que l'idée de culture hors normes est sous-jacente, mais que le contexte diffère tout comme le projet et les acteurs. Il y aura un équilibre qui sera créé au niveau de la programmation. Elle précise, cela étant, que les liens seront horizontaux comme au préalable.

Un commissaire (L) déclare comprendre la réaction des pétitionnaires suite à l'affaire du MOA. Le contexte du vote parlementaire était très étrange et tout s'est joué à une voix. Il rappelle ensuite que M. Pagani avait indiqué qu'il ne changerait pas sa position à l'égard des activités de cette salle et que des accords avaient déjà été pris avec le voisinage.

M. Roschi répond que M. Pagani ne veut pas renouveler l'expérience de la salle d'Uni Mail dont la sortie se trouve au milieu des habitations. Il

rappelle en l'occurrence que tout est à faire et que le concept peut et doit prendre en compte ces aspects. Il répond à ce même commissaire que la sortie serait sur la rue des Gazomètres puisque cette dernière ne comporte que des bâtiments étatiques.

Une commissaire (S) demande si la commission pourra être tenue au courant du résultat de l'appel d'offres et s'informe de ce qu'il en est du sentier des Saules.

M^{me} Schlechten répond que cette alternative est apparue comme la solution mais que plusieurs départements cantonaux ont donné des préavis négatifs en raison des logements à proximité, d'un lieu de stockage pour le fonds d'art municipal et du projet de relogement du service de la culture. Elle pense que la solution qui en ressortira sera intéressante mais sera diurne et ne répondra pas à la problématique.

Discussions

On l'aura compris, cette audition des pétitionnaires de la P 1760 n'est qu'un bis repetita de la P 1722. D'ailleurs, un commissaire (L) le fera tout de suite remarquer dans le débat qui suivra tout en comprenant le sentiment des pétitionnaires à l'égard du MOA. Il précise qu'il s'agit d'une affaire purement municipale et propose le classement de cette pétition. Un commissaire (MCG), partageant cette opinion, rajoute que si chaque association de l'Usine dépose une pétition tous les six mois, la commission ne s'en sortira pas. Il a le sentiment que ces personnes veulent toutes pouvoir exploiter leur propre salle.

Une commissaire (S) reconnaît avoir signé la résolution sur le MOA car elle pensait que cela donnait un message positif. Mais elle se déclare déçue par ce qu'elle a entendu à l'égard du sentier des Saules et aimerait entendre M. Muller et M. Beer. Avis que partage également un commissaire (Ve).

Un commissaire (PDC) déclare qu'il ne s'opposera pas à cette audition mais pense que la proposition du commissaire (L) est logique. Ce que soutiendra également un commissaire (UDC) tout en précisant que M. Pagani avait indiqué que des projets étaient déjà arrêtés lors de son audition sur la P 1722.

L'ensemble du débat suivant cette audition rassemble l'Entente, le MCG et l'UDC ; tous prendront appui sur les auditions menées dans le cadre de la P 1722. Il ressort bien que, si cette pétition avait été traitée toute seule, elle aurait été immédiatement classée, vu que l'ensemble de la question et des points de vue avait déjà été examiné.

Finalement, de manière peu unanime, la « non-gauche » ne s'opposera pas aux auditions de MM. les conseillers d'Etat Mark Muller et Charles Beer, mais à condition qu'ils puissent également s'exprimer sur les deux autres pétitions, soit la P 1758 et la P 1759. Un commissaire (MCG) précise toutefois que le débat a dévié un peu puisque le MOA et le sentier des Saules sont deux choses très différentes, le premier étant une discothèque et l'autre, un lieu de spectacles.

Un commissaire (Ve) reproche un certain dédain à l'égard de ces demandes pourtant respectueuses des institutions. Il argumente qu'il y a une véritable attente qui existe et pense qu'il faut éviter les débordements que Zurich avait connus dans les années 80. Il se déclare d'accord pour l'audition des deux conseillers d'Etat.

Le Président passe au vote de l'audition de M. Muller :

En faveur : 5 (2 S, 3 Ve)

Non : 9 (2 PDC, 2 R, 1 UDC, 2 MCG, 2 L)

Le Président passe au vote de l'audition de M. Beer :

En faveur : 1 (1 Ve)

Non : 9 (2 PDC, 2 R, 1 UDC, 2 MCG, 2 L)

Abstentions : 4 (2 S, 2 Ve)

Le Président passe alors au vote de l'audition groupée de M. Muller et de M. Beer :

En faveur : 7 (2 PDC, 2 S, 3 Ve)

Abstentions : 7 (2 R, 1 UDC, 2 MCG, 2 L)

Un commissaire (L) propose alors le report du dépôt du rapport de M. Spuhler sur la P 1722 afin de joindre les deux rapports de la P 1758 et de la P 1760. Il rappelle encore sa proposition d'audition de la police à propos de la P 1758 et demande également l'audition des APM.

Le Président propose alors l'audition de la police et des deux conseillers d'Etat sur la P 1758, la P 1759 et la P 1760.

Le Président passe au vote de l'audition des APM :

En faveur : 13 (2 S, 2 PDC, 2 Ve, 2 R, 1 UDC, 2 MCG, 2 L)

Non : 1 (1 Ve)

Le Président passe au vote de l'audition de la police :

En faveur : 12 (2 S, 2 PDC, 3 Ve, 2 R, 1 UDC, 1 MCG, 1 L)

Abstentions : 2 (1 MCG, 1 L)

Audition du lundi 13 décembre 2010 à 17h de M^{me} Carine Spaltini, pétitionnaire de la P 1759 « Contre l'installation de salles de concert ou de tout autre espace culturel alternatifs pouvant occasionner des nuisances aux animaux du Bois de la Bâtie et aux riverains »

M^{me} Spaltini nous informe que les pétitionnaires craignent que les animaux soient stressés par les nuisances inhérentes à des espaces culturels. Elle rappelle les déprédations entraînées par le festival du Bois de la Bâtie et nous précise qu'il y a des enfants et un cimetière où les gens viennent se recueillir.

Elle craint également que le projet de M. Paganì génère une explosion du nombre de dealers. A un commissaire (L) qui lui demande si elle en sait plus sur ce projet, M^{me} Spaltini répond savoir que ce serait une installation permanente mais elle n'a pas plus de précisions. Toujours au même commissaire, qui veut savoir si ce projet verrait le jour dans des réservoirs sous terre, elle répond par l'affirmative, en ajoutant que l'entrée ferait également office de sortie, du côté de Saint-Jean.

M^{me} Spaltini confirme, à un commissaire (Ve) qui lui pose la question, craindre les débris de verre, dans des espaces où jouent des enfants et s'ébattent des animaux, ainsi que les nuisances sonores. Elle ajoute que les pétitionnaires sont opposés à ce projet sur ce site car l'endroit n'est pas judicieux.

Un commissaire (L) demande si les réservoirs en question abritent la champignonnière, ce que M^{me} Spaltini confirme.

Un commissaire (MCG) argumente que la discothèque sera insonorisée et que le site se situe en bas de la falaise.

M^{me} Spaltini répond qu'il faut tenir compte des vibrations et du trafic de véhicules qui viendront se garer près du cimetière. Elle confirme également à un commissaire (L) qu'il y a déjà eu des nuisances, qu'il y a des dealers et des jeunes qui parfois se battent et que, voici 3 mois, il y a eu une descente de police. A un commissaire (R), M^{me} Spaltini confirme que les animaux ont déjà été attaqués et que cela s'est produit jadis pendant le festival, mais ne peut répondre à un commissaire (L) qui veut savoir où se situe exactement la sortie.

C'est un commissaire (Ve) qui indique que ce projet se développerait entre le terrain de foot, le crématoire et le parc animalier. Il ajoute que ce ne serait donc pas la champignonnière. Un commissaire (UDC) lui signale que ces endroits communiquent entre eux. Le commissaire (Ve) rétorque que ce projet était une option par rapport à la salle de spectacles devant être créée sur l'ancien site d'Artamis.

Un autre commissaire (Ve) demande à M^{me} Spaltini si les signatures ont été récoltées dans le quartier uniquement. Celle-ci acquiesce et déclare que ce sont des personnes du voisinage et des utilisateurs du site qui ont signé la pétition.

Discussions

A la suite de cette audition, un commissaire (L) propose l'audition de M. Pagani et de la police. Le Président lui rappelle que la police doit déjà venir. Plusieurs commissaires partagent l'avis d'un commissaire (Ve) dérangé par le principe de « n'importe où mais pas devant chez moi ».

Après la remarque d'un commissaire (L) qui constate que les Verts sont donc en faveur de deux salles de spectacle, le Président passe au vote de l'audition de M. Pagani :

En faveur : 14 (3 Ve, 2 S, 2 R, 1 PDC, 3 L, 1 UDC, 2 MCG)

A l'unanimité.

Audition du lundi 13 décembre 2010 à 18h de M. Philippe Moeschinger, directeur de la fondation pour les terrains industriels de Genève, pour la P 1758 « Y a pas que Lausanne et Zurich dans la vie ! A Genève aussi, nous voulons des lieux de sorties ! »

M. Moeschinger trouve le texte de la pétition court. Il signale que la problématique n'est pas nouvelle. Il y a quelques années, une motion proposait déjà de pouvoir installer des lieux de vie nocturne sur des friches industrielles. La FTI estime que cela est possible mais qu'il est nécessaire de rester attentif aux lieux puisque certains industriels sont très sensibles à leur image et aux déprédations.

La tendance est à la densification de ces zones et il déclare qu'il serait possible d'envisager des lieux de vie nocturne dans des lieux sélectionnés, mais précise que cette réflexion s'inscrit dans le temps et que pour une réponse immédiate, il est nécessaire de fonctionner de manière ponctuelle en faisant attention aux sites envisagés.

Un commissaire (L) demande s'il est légal de créer un lieu de sorties dans une zone industrielle. M. Moeschinger répond par la négative. Le commissaire en conclut qu'il faudra donc changer la loi.

Un commissaire (UDC) demande ce qu'il en est des restaurants qui se trouvent dans des zones industrielles.

M. Moeschinger répond que tout ce qui concerne des activités de service est admissible en zone industrielle par dérogation et il déclare que cette activité doit servir les usagers de ladite zone. C'est le DARES et le DCTI qui tranchent au final. Il déclare, cela étant, que la FTI évite de mettre à disposition des terrains pour construire des restaurants et préfère des intégrations dans des complexes plus importants.

A un commissaire (MCG) qui lui demande quels sont les risques qu'il craint à l'égard des lieux de sorties, étant donné que le plus gros problème demeure le tapage nocturne, M. Moeschinger répond que les déprédations se déroulent partout et qu'une bonne gestion permettrait de pallier ces problèmes. Il reconnaît que les organisateurs gèrent mieux ce type d'activité à présent, notamment les parkings et les sorties d'établissements, mais il souligne que des lieux de sorties pourraient constituer des freins à l'installation d'entreprises de renom.

Le même commissaire (MCG) demande quel est le numéro de la motion qu'il évoquait précédemment et s'il pense qu'il serait possible d'entrer en matière aujourd'hui avec l'installation d'un restaurant fermant ses portes très tard.

M. Moeschinger transmettra le numéro de motion à la commission et répond que la FTI n'est pas fermée à l'idée. Il répond également à un commissaire (L) qu'il n'y a pas de numerus clausus en ce qui concerne ces restaurants.

Un commissaire (Ve) demande comment il est possible que le MOA ou la Halle des Sablières existent.

M. Moeschinger répond que la Halle des Sablières est une entreprise active dans l'événementiel avec beaucoup de décors. Il ajoute que la demande avait été faite pour organiser un ou deux événements sur le site par année. Il précise que la FTI était mitigée à l'idée de ce projet. Il ajoute connaître moins bien l'exemple du MOA.

Le commissaire (Ve) demande si la Halle des Sablières est un cas unique, ce que M. Moeschinger confirme.

Un commissaire (L) demande s'il existe pour le moment un lieu où il serait possible d'installer un lieu de sorties nocturnes. Il demande par ailleurs s'il est possible d'obtenir une carte des zones que la FTI gère.

M. Moeschinger acquiesce et ajoute qu'aucun lieu n'a encore été identifié. Il confirme à ce même commissaire que la FTI préfère la voie dérogatoire au changement de loi pour inclure des activités nocturnes, car les lieux seront mieux contrôlés. Il craint, cas échéant, que la tendance ne soit plus maîtrisée.

Le Président intervient et signale qu'il s'agit de la M 1376 dont il était question.

Un commissaire (L) demande s'il y a eu des plaintes à propos de la Halle des Sablières. Réponse négative de M. Moeschinger.

Un commissaire (UDC) demande si l'expérience du MOA est concluante.

M. Moeschinger répond que le contexte est un ensemble de bâtiments relativement vétustes et que, au vu de la sécurité et de la proximité des autres entreprises, il serait relativement mitigé. Il rappelle alors que ce genre d'activités nécessite des parkings. Il précise que la FTI défend les activités industrielles.

Un commissaire (L) demande si la FTI a eu des demandes d'exploitants pour installer des lieux de ce type au cours des cinq dernières années.

« Il y a eu un ou deux cas et, à chaque fois, la FTI a répondu négativement » répond M. Moeschinger à cette dernière question qui termine son audition.

Discussions

Le débat, qui suit cette audition, extrapole sur les possibilités de la commission de pouvoir récupérer et traiter différents objets qui sont actuellement en commission : la fameuse motion M 1376 ou encore un futur projet de loi que le groupe des Verts va déposer à la prochaine plénière, nous apprend un commissaire (Ve). Commissaire qui nous rappelle également que la M 1376 avait été largement acceptée, mais pas suivie, par le Conseil d'Etat.

Un commissaire (UDC) fait remarquer que le projet de loi évoqué par les Verts doit être normalement renvoyé à la Commission de l'aménagement. Il propose que le Président écrive au Bureau afin que ce projet de loi soit renvoyé à la Commission des pétitions. Il précise qu'au pire, c'est la plénière qui tranchera.

Un commissaire (L) se demande s'il faut modifier la loi car, ce faisant, la nature de ces zones industrielles risque de se modifier à terme.

Un autre commissaire (L) rappelle que la pétition cible surtout les prix. Il remarque que pour les zones industrielles, il faudrait assurer les transports, la sécurité, etc., et il se demande si, au final, les prix ne seraient pas similaires à ceux pratiqués dans les établissements du centre-ville. Il relève également que les prix de la Halle des Sablières ne sont pas connus. De plus, il signale qu'il faut faire attention en passant à côté du MOA à 7h du matin car les gens sortent de ce lieu étourdis, élément dont il faut tenir compte.

Un commissaire (R) estime qu'il faut faire quelque chose rapidement car il y a un réel problème. Il rajoute que tous ces jeunes qui vont dans ces boîtes ne sont pas des drogués et que le degré d'austérité à Genève a augmenté. Il propose même, afin de traiter définitivement ce problème, de faire un projet de loi de commission. Son collègue de même parti rappelle qu'il existe déjà un projet de loi du parti radical déposé depuis des années et qui attend devant la Commission de l'aménagement.

Un commissaire (MCG) signale que la M 1376 provient de la Gauche. Il ne sait pas où cette motion stagne actuellement, mais celle-ci évoque en l'occurrence des dérogations. Il trouve intéressant l'idée de pouvoir travailler sur le tout.

Une commissaire (S) estime qu'un projet de loi nécessite du temps que la Commission des pétitions n'a pas. De plus, dans la mesure où un projet de loi existe, il serait nécessaire de classer cette pétition.

Un commissaire (L) lui rétorque que cette problématique n'est pas une urgence pour la Commission de l'aménagement puisqu'une motion s'y trouve depuis des lustres. Il ajoute que toutes les commissions se valent et pense que trois pétitions méritent que la Commission se penche sur un projet de loi.

Un commissaire (UDC) signale que le projet de loi des Verts demande de mettre en adéquation la loi avec ce qui est demandé. Par ailleurs, il nous informe que la Commission de l'aménagement vient d'entamer un objet qui nécessite plusieurs séances.

Un commissaire (MCG) rajoute ne pas comprendre l'opposition de la commissaire (S) au travail de la commission, car si ce sujet est confié à la Commission de l'aménagement, il sera traité aux calendes grecques. La commissaire (S) signale qu'elle supportera que la Commission des pétitions traite de cet objet.

Un commissaire (R) a retrouvé le numéro du projet de loi déposé en son temps par son parti, il s'agit du PL 10033.

Un commissaire (L) insiste sur le fait que la commission peut s'occuper de cet objet car il s'agit moins d'aménagement que de principes. Il ajoute que certaines entreprises sont barricadées et ne voit pas quel est le problème à installer un lieu de sorties à côté.

Un commissaire (R) pense au contraire que c'est justement une question d'aménagement du territoire, l'idée étant d'utiliser sept jours sur sept et vingt-quatre heures sur vingt-quatre les équipements. Il précise qu'il y a une véritable problématique derrière cette question. De plus, les droits de superficie sont relativement bas et il est évident que si l'on ouvre ces zones à d'autres activités, cela entraînera une concurrence déloyale par rapport aux autres établissements du centre-ville. Il faudrait dès lors différencier les prix. Enfin, il faut encore prendre en compte la question de la densification et tous ces éléments demandent une réflexion.

Le Président passe alors au vote d'un courrier adressé au Bureau demandant le renvoi du projet de loi des Verts à la Commission des pétitions :

En faveur : 12 (3 Ve, 3 L, 2 PDC, 1 R, 1 UDC, 1 MCG, 1 S)

Abstentions : 3 (1 R, 1 MCG, 1 S)

Le Président passe ensuite au vote du renvoi du PL 10033 à la Commission des pétitions :

En faveur : 12 (3 Ve, 3 L, 2 PDC, 1 R, 1 UDC, 1 MCG, 1 S)

Abstentions : 3 (1 R, 1 MCG, 1 S)

S'ensuit encore, après ce vote, un débat sur le renvoi de ces pétitions à la Commission de l'aménagement en cas de refus du Bureau et s'il ne faut pas attendre ces deux projets de lois avant d'entendre les deux départements. Comme le Bureau doit se réunir le jeudi suivant, la commission peut recevoir ces projets de lois rapidement. De plus, l'audition du Conseil d'Etat est prévue en janvier. Enfin, un commissaire (L) se demande encore s'il faut vraiment faire une loi ou s'il ne faut pas plutôt s'en tenir à des règlements.

On constate, après cette audition et le débat passionné qui suit, que le sujet n'est pas encore résolu, la FTI aurait plutôt tendance à souhaiter un statut quo, par crainte d'un désintérêt de la part de sociétés industrielles qui renonceraient à s'installer dans des zones mixtes, ce qui serait dû aux risques de déprédations plus élevés. La FTI préférerait maintenir la possibilité des dérogations ou des exceptions au coup par coup. On remarque aussi que le sujet intéresse déjà les députés depuis quelques années, au vu du nombre de

motions ou de projets de lois sur le sujet déjà déposés, mais que c'est bien l'affaire du MOA qui a remis de l'huile sur le feu.

Audition du lundi 20 décembre 2010 à 17h de M. Terlinchamp, président de la société des cafetiers, restaurateurs et hôteliers de Genève, pour la P 1758 « Y a pas que Lausanne et Zurich dans la vie ! A Genève aussi, nous voulons des lieux de sorties ! »

Juste avant l'audition, un commissaire (L) demande ce qu'il convient de faire des pétitions que la commission souhaitait traiter avec la motion et le projet de loi provenant de la Commission de l'aménagement, puisque la commission a été informée qu'elle ne pouvait pas s'occuper de projets de lois.

Le Président confirme et remarque qu'il faudrait peut-être renvoyer ces pétitions à la Commission de l'aménagement.

Un commissaire (Ve) acquiesce et un commissaire (L) intervient et déclare que c'est sans doute la meilleure solution mais précise qu'il était question de grouper la P 1760 avec la P 1722 dont le rapport a été gelé en attente de la fin des travaux.

Le 1^{er} commissaire (L) signale qu'il serait envisageable d'annexer les auditions que la commission a menées aux procès-verbaux qui seront envoyés à la Commission de l'aménagement. Il précise que cela éviterait de refaire des auditions similaires, propos qu'un commissaire (UDC) reprend tout en précisant que deux autres membres de cette commission siègent également à la Commission de l'aménagement.

Le Président propose de revenir sur le sujet en fin de séance.

Audition

M. Terlinchamp déclare ne pas savoir si la P 1758 permettra de résoudre le problème mais pense qu'elle a l'avantage d'ouvrir le débat. Il pense que réorganiser le monde de la nuit semble nécessaire, en effet, car jadis les squats répondaient à la demande de la jeunesse. Il se demande ensuite si les prix accessibles qui sont évoqués dans la pétition seront rendus possibles par des subventions publiques. De plus, il pense que, pour chaque activité, il existe des nuisances et qu'il faut trouver où fixer les limites.

Un commissaire (MCG) demande s'il existe une association pour les discothèques. Il demande aussi combien Genève compte d'établissements de nuit et s'il y a véritablement un manque de discothèques à Genève.

M. Terlinchamp répond que l'association a cessé son activité il y a quatre ans lorsque le président s'est retiré sans trouver de successeur, il pense qu'il y a environ une cinquantaine d'établissements de nuit mais n'en connaît pas le nombre exact, par contre il rappelle qu'il y a à Genève 3 400 établissements soumis à autorisation. Quant aux discothèques, il pense qu'il y a un manque par rapport à la demande actuelle. La question est de savoir s'il faut laisser le monde économique s'occuper de cette question ou si l'Etat doit intervenir. Il se demande plutôt si l'Etat ne devrait pas simplement montrer la direction en aidant la création d'établissements.

Un commissaire (L) demande quels sont les avantages et les désavantages à créer des lieux de sorties nocturne dans des zones industrielles.

M. Terlinchamp répond que les nuisances sonores et les nuisances attachées au parking entraîneront moins de problèmes, toutefois cette voie des zones industrielles ne peut pas être la seule réponse au problème.

Un commissaire (L) signale que cette pétition n'est pas liée à l'affaire du MOA et remarque ensuite que les jeunes sont moins intéressés par les cabarets que par les discothèques et les bars. Il pense qu'installer des lieux de ce type dans les zones industrielles entraînera des problèmes de déplacements et se demande s'il y a une baisse de la fréquentation des établissements de nuit.

M. Terlinchamp remarque que Carouge et les Pâquis étaient déjà des lieux de sorties lorsqu'il était jeune. Il pense, cela étant, que le problème du logement engendre le fait que ce qui était acceptable dans les années 80 ne l'est plus à présent. Aujourd'hui, pour 200 F, soit une soirée moyenne à Genève, il est possible de se rendre à Barcelone. Il ajoute que les modes changent également et que les boîtes qui étaient en vogue il y a dix ans ne le sont plus, dès lors chaque cas diffère. Il remarque encore que le fait que la moitié des clients se trouvent sur le trottoir engendre des frais de sécurité. Il répète que l'offre ne correspond pas à la demande et que l'établissement qui cible les 35-50 ans est certainement désert. Par ailleurs, le centre-ville se vide de ses habitants et il serait judicieux d'avoir une vision globale des commerces en ville, notamment au vu de l'immobilier, un bon nombre d'établissements ayant disparu. Il répète qu'une vision globale sur la vie sociale des Genevois est nécessaire. Il ne pense pas en l'occurrence que les zones industrielles puissent répondre totalement à la demande. Il imagine en outre que les lignes TPG desserviront relativement bien ces lieux au vu des travaux en cours.

Un commissaire (L) déclare que la FTI craint, que ces implantations modifient la nature des zones industrielles. Il déclare en outre avoir

l'impression que Lausanne abrite trop de lieux de sorties et il se demande quelle en est la raison. Il se demande également s'il faut réintroduire la clause du besoin.

M. Terlinchamp salue cette réflexion et explique avoir pris rendez-vous avec M. Unger afin de faire une photographie de son secteur économique dans le but de réfléchir à ce qui peut être fait politiquement. Il rappelle alors que l'exploitation de ces lieux de sorties se fait à des heures différentes des ouvertures des ateliers. Il pense, cela étant, que maintenir le monde de la nuit en supprimant toutes les nuisances est impossible. Il signale encore que diminuer les prix fera augmenter la consommation, ce d'autant plus qu'une frange de la population se saoule en cherchant le coma éthylique. La problématique est donc loin d'être évidente.

Un commissaire (R) reconnaît que le prix des loyers a augmenté et s'interroge sur l'intérêt qu'aurait ce secteur économique à reprendre des établissements dans des zones industrielles. Il ajoute qu'il faudrait également se demander s'il est nécessaire d'ouvrir des lieux dans différents endroits ou s'il serait préférable de tout concentrer sur le même site, puisque de nombreux patrons de boîte de nuit ne peuvent plus rien faire en raison des plaintes constantes à leur encontre et seraient peut-être contents de déménager.

M. Terlinchamp n'apprécie guère le principe du ghetto comme on le connaît à Palexpo. Cela arrangerait sans doute les TPG, mais il craint que cela entraîne des tarifs contraires à la politique menée depuis des années. De plus, c'est son secteur économique qui se plaindrait, comme lors des Fêtes de Genève. M. Terlinchamp comprend l'idée mais estime qu'il ne faut pas que tous les établissements se trouvent au même endroit.

Un autre commissaire (R) souligne que les pétitionnaires ne réclament pas de subvention de la part de l'Etat. Il estime que ces établissements, dans ces zones moins chères, exerceront une concurrence déloyale et ne feront qu'accentuer le dépeuplement au centre-ville. Propos que M. Terlinchamp approuve. Pour lui, ce n'est qu'une question de temps pour que le prix des m² en zone industrielle augmente et il reste opposé à l'idée de créer des bars dans les zones industrielles, car cela viderait encore plus les quartiers. Il craint que de nombreux établissements du centre-ville soient appelés à fermer leurs portes d'ici cinq ans, car la situation n'est pas égale pour tout le monde.

Un commissaire (L) soulève qu'il faut définir ce qu'est une « discothèque » et ce que sont « les jeunes ». La vie nocturne est important pour la Genève internationale et il imagine mal une personne en visite un soir à Genève faire vingt kilomètres pour aller se divertir.

M. Terlinchamp reconnaît ces propos, mais remarque que la pétition cible les jeunes et que, si ces derniers ne font plus soixante kilomètres pour aller jusqu'à Lausanne mais seulement dix pour se rendre dans une zone industrielle, cela lui semble judicieux. Il explique ensuite qu'il y a dans son domaine des pratiques scandaleuses et que les règlements ne sont pas appliqués. Il ajoute que la loi est déjà très précise et qu'il suffit en fin de compte de la faire respecter. A un autre commissaire (L) qui se demande ce que fait la police et s'il n'y a pas trop de règlements alourdissant le fonctionnement des exploitants et entraînant une augmentation des frais administratifs. M. Terlinchamp répond que ce n'est pas la police qui doit faire quelque chose mais la justice. Certaines affaires traînent depuis longtemps devant cette dernière. Il évoque alors un paysan qui a ouvert un établissement public sans respecter les règlements : la police n'est pas intervenue puisque toutes les autorités de ce coin de campagne venaient prendre l'apéritif chez cette personne. Il rappelle que la Confédération elle-même a indiqué, il y a peu, qu'elle avait fait fort dans le domaine de la réglementation. Il constate en l'occurrence que le paradoxe est incroyable puisqu'il est nécessaire d'être de plus en plus pointu mais de moins en moins formé. Il ajoute que c'est une véritable gabegie.

Remarques

Malgré une audition de M. Terlinchamp riche en information de toutes sortes, la problématique des établissements publics est loin d'être résolue. La multiplicité des offres dans le domaine devrait pouvoir répondre à toutes les demandes du marché, ces pétitions en demandent pourtant encore plus. Faut-il y répondre favorablement ? Doit-on ouvrir la zone industrielle à ce type d'établissements ? Est-ce que l'Etat doit intervenir au risque de favoriser une certaine catégorie d'établissements au détriment des autres ? Les charges d'un établissement qui veut respecter toutes les règles en vigueur sont lourdes à supporter et, par automatisme, cela se répercute sur le coût des consommations. Il ressort clairement de cette audition qu'ouvrir la zone industrielle aux établissements publics en général et plus particulièrement aux établissements de nuit, risque de provoquer une distorsion du marché et un déséquilibre concurrentiel.

Audition du lundi 20 décembre 2010 à 18h de M. Christian Cudre-Mauroux, commandant de la gendarmerie, pour les pétitions P 1758 « Y a pas que Lausanne et Zurich dans la vie ! A Genève aussi, nous voulons des lieux de sorties ! », la P 1759 « Contre l'installation de salles de concert ou tout autre espace culturel alternatifs pouvant occasionner des nuisances aux animaux du Bois de la Bâtie et aux riverains » et la P 1760 « Pour une salle de concerts dans l'Ecoquartier Jonction »

M. Cudre-Mauroux se déclare surpris par le terme « consensuel » utilisé dans la pétition puisque les événements qui ont suivi le dépôt de ce texte se sont révélés être des concerts sauvages, des défilés, etc. Il ajoute que ces événements soulignent le besoin de lieux de sorties. Il rappelle qu'Artamis avait entraîné de nombreux problèmes et craint un *bis repetita* si cette pétition aboutit à une concrétisation.

Un commissaire (L) remarque que les Jeunes radicaux pensent qu'il serait bon de créer des discothèques en zone industrielle et demande si la police gère bien ce genre d'endroit et si le Bois de la Bâtie connaît des nuisances.

M. Cudre-Mauroux confirme qu'il y a également des plaintes concernant les zones industrielles, mais il mentionne qu'elles sont moins nombreuses. Pour l'utilisation de celles-ci, l'idée est bonne mais il faut être conséquent et fournir les moyens de se déplacer. Il prend pour exemple la fête des Vendanges à Russin et l'offre que les TPG et les CFF ont faite à cette occasion. Il compare au Flon à Lausanne qui n'est pas délocalisé. A Genève, de nombreux jeunes se retrouvent dans les parcs pour écouter de la musique et boire des coups puisqu'ils n'ont pas les moyens de fréquenter les établissements publics. Quant au Bois de la Bâtie, il nous informe qu'une partie de la parcelle est tranquille mais que le festival, au début des années 80, était totalement en plein air et qu'à cette époque plusieurs plaintes avaient été déposées. Il pense que l'idée de citerne qui a été avancée pourrait être un compromis intéressant, tant en termes de nuisances que de déplacements.

Un commissaire (MCG) évoque les événements que M. Cudre-Mauroux a cités et demande si ces gens peuvent faire tout et n'importe quoi. Il aimerait savoir également si certaines discothèques génèrent plus de problèmes que d'autres.

M. Cudre-Mauroux répond que certains événements semblent avoir débuté à la place des Volontaires mais qu'il est trop simple d'accuser uniquement l'Usine. Il rappelle en effet que des autorisations ont été données au MOA ou aux organisateurs du bottellón qui s'est tenu sur Plainpalais. Quant aux discothèques, M. Cudre-Mauroux répond que, dans sa vision, le

Java pose des problèmes, au vu des altercations qui se déroulent à l'extérieur, mais que la gestion interne est bonne. Il estime qu'il n'y a pas de lieux plus problématiques que d'autres mais que c'est l'offre qui est insuffisante.

Un commissaire (R) se demande si les petits établissements de moins de 300 m² tiennent le coup au centre-ville et s'il est judicieux de concentrer les lieux de sorties ou s'il est préférable d'éclater ces lieux.

M. Cudre-Mauroux répond que c'est l'implantation et non l'importance du local qui est importante. Il ajoute que l'interdiction de la fumée ne fait qu'accentuer le problème. Ensuite, il y a des phénomènes de mode et l'exemple du Flon est explicite. Il pense qu'éclater les lieux permettrait de donner un peu de vie à Genève.

Un commissaire (Ve) demande si les plaintes sont anticipées en organisant des patrouilles.

M. Cudre-Mauroux acquiesce et remarque qu'en 2011 la gendarmerie travaillera de pair avec le service cantonal qui s'occupe du bruit. Ce type de coopération est désagréable puisque le principe est particulièrement efficace. De plus, l'implantation des terrasses sera également étudiée et il s'agit de cadrer les établissements sensibles et de pacifier l'espace public tout en étant attentif lors des grandes fêtes. Il déclare encore qu'il est convenu de fixer des règles de bonne conduite pour 2012, lors du championnat de foot.

Un commissaire (PDC) a l'impression qu'il y a de nouveaux phénomènes à l'égard de l'alcool et pense que cette question est indépendante de celle des établissements publics.

M. Cudre-Mauroux répond que des messages de prévention sont donnés et des moyens de locomotion octroyés lors de manifestations comme les Saturnales. A cela s'ajoute la répression sur laquelle la gendarmerie communique passablement. Il y a encore des jeunes qui se saoulent dans les parcs mais il a peu de moyens d'action contre ce phénomène.

M. Cudre-Mauroux ajoute que le manque d'offre a sans doute un effet sur ce phénomène. Que les parents démissionnent et que la police amène généralement ces jeunes à l'hôpital qui est saturé. Il évoque encore les bagarres et déclare que ce phénomène est moins marqué.

Un commissaire (L) se demande si la baisse des taxes sur l'alcool ne joue pas un rôle.

M. Cudre-Mauroux approuve et remarque se battre avec le « Scom » pour maîtriser la situation dans les shops. Il ajoute que les alcools forts ont la cote et que les jeunes se mettent à plusieurs pour en acheter.

Un commissaire (Ve) signale que ce phénomène n'est pas purement genevois, mais relève que le débat porte sur les lieux de sorties, notamment alternatifs. Il rappelle qu'il y avait une forme de contrôle social dans les squats et il se demande ce qu'en pense M. Cudre-Mauroux. Celui-ci répète que l'offre est insuffisante et que ces squats permettaient une plus grande diffusion. Les jeunes dans les squats ne se comportaient pas comme les jeunes actuels dont certains, qui sont arrêtés par la police, n'ont que douze ans. Il pense que le danger relève de l'organisation systématique de bottellóns.

Discussions

Cette audition a amené un débat qui se porte surtout sur la suite des auditions et sur la nécessité de celle-ci ou non. Plusieurs propositions sont émises entre autre par des commissaires (L et R) pour l'audition des exploitants de la Halle des Sablières et du MOA, mais également du Scom. Finalement plusieurs commissaires proposent d'entendre l'exploitant de Vitamix plutôt que celui du MOA.

Le Président passe alors au vote de l'audition de l'exploitant de la Halle des Sablières, M. Kupferschmid :

En faveur : 12 (1 S, 2 Ve, 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC, 1 MCG)

Non : 1 (1 Ve)

Abstention : 1 (1 MCG)

Le Président passe ensuite au vote de l'audition de l'exploitant de Vitamix :

En faveur : 12 (1 S, 2 Ve, 1 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC, 2 MCG)

Abstentions : 2 (1 Ve, 1 PDC)

Le Président passe encore au vote de l'audition du Scom :

En faveur : 2 (2 MCG)

Non : 5 (1 PDC, 1 L, 2 R, 1 Ve)

Abstentions : 7 (1 S, 2 Ve, 2 L, 1 UDC, 1 PDC)

Le Président passe encore au vote de l'audition de M. Unger :

En faveur : 6 (2 L, 2 MCG, 1 UDC, 1 Ve)

Non : 6 (2 R, 2 Ve, 1 S, 1 PDC)

Abstentions : 2 (1 L, 1 PDC)

Un commissaire (Ve) relance le débat sur la nécessité d'envoyer ces pétitions ou de voir uniquement les extraits de PV à la Commission de l'aménagement. Des échanges suivent sur les possibilités ou non de le faire pour finalement maintenir le statu quo et la poursuite des travaux.

Audition du 10 janvier 2011 à 17h00 de M. Antonio Pizzoferrato, chef de service du Service de la sécurité et de l'espace publics de la ville de Genève pour la P 1758 « Y a pas que Lausanne et Zurich dans la vie ! A Genève aussi, nous voulons des lieux de sorties ! », la P 1759 « Contre l'installation de salles de concert ou tout autre espace culturel alternatifs pouvant occasionner des nuisances aux animaux du Bois de la Bâtie et aux riverains » et la P 1760 « Pour une salle de concert dans l'Ecoquartier Jonction »

M. Pizzoferrato prend la parole et rappelle que son service gère non seulement la police municipale mais également le domaine public. Il ajoute que la police municipale a obtenu la compétence en matière de nuisances sonores depuis le début de l'année. En pratique, les agents terminent leur service à minuit, ce qui concrètement pose un problème puisque les nuisances en question sont généralement plus tardives. Il déclare ensuite que les autorisations pour ce genre de manifestations ont augmenté depuis que M. Maudet est en poste, puisque ce dernier favorise les fêtes de quartier afin de limiter les déplacements.

Un commissaire (MCG) demande si les nuisances sonores sont fréquentes et quel est le nombre des effectifs sur le terrain durant les soirées.

M. Pizzoferrato répond que les municipaux n'interviennent jamais à l'intérieur des bâtiments. Il précise qu'il y a une discussion en cours sur la possibilité d'intervention dans les bâtiments appartement à la Ville. Il signale qu'il y a une exception portant sur la fumée, les agents municipaux pouvant intervenir à l'intérieur à cet égard. Il précise que les nuisances les plus fréquentes sont inhérentes aux terrasses et aux bars. Il remarque qu'il y a deux ou trois interventions par soir et qu'il a entre douze et vingt hommes à disposition chaque soir.

Un commissaire (UDC) demande s'il est envisagé d'appliquer la nouvelle loi et d'étendre les horaires sur l'ensemble de la nuit.

M. Pizzoferrato répond que cela nécessiterait trois fois plus d'effectifs compte tenu des acquis sociaux. Il ajoute que ce n'est que lors d'événements exceptionnels que les horaires sont étendus, en prenant pour exemple les Fêtes de Genève, durant lesquelles les horaires vont jusqu'à 3h.

M. Pizzoferrato répond à un commissaire (Ve) que les effectifs sont scindés en deux, une équipe s'occupant des urgences et la seconde étant en charge de la prévention dans les lieux stratégiques. Il mentionne que cette activité se fait en collaboration avec la gendarmerie.

Un commissaire (L) remarque que les pétitions demandent des salles pour les jeunes. Il se demande si la Ville entend favoriser les fêtes de quartier tout en créant des salles de ce type.

M. Pizzoferrato répond ne pas pouvoir donner de réponse puisqu'il s'agit d'une question politique. Cependant il pense que les deux formules sont complémentaires. Mais qu'il s'agit également d'une optique de réaménagement pour que la population se réapproprie les espaces publics.

Une commissaire (R) déclare qu'organiser une fête nécessite de passer par un guichet universel et demande sur quels critères la Ville se base pour fixer les horaires des manifestations.

M. Pizzoferrato confirme que le guichet universel a pour but de simplifier les démarches administratives. Pour les horaires, il précise qu'il faut en premier lieu une autorisation du canton, qui définit les cadres de la manifestation ainsi que l'autorisation de la commune concernée. C'est donc le canton qui fixe ces critères qui sont ensuite avalisés par la commune.

Un commissaire (MCG) demande s'il y a des différences entre les communes en ce qui concerne les autorisations.

M. Pizzoferrato répond ne pas savoir à quoi ressemble une autorisation de la Ville de Lancy mais que c'est le canton qui gère les horaires, les dates, la sécurité, etc. Il ajoute que la Ville est quant à elle très restrictive en ce qui concerne les déchets et la publicité. Par ailleurs, il précise que le contrôle sur le terrain relève d'une autre question.

Le commissaire (MCG) remarque qu'une pétitionnaire était inquiète à l'égard des animaux du Bois de la Bâtie notamment en raison du projet envisagé dans les grottes du Cardinal. Il demande alors si c'est la Ville qui surveille cet espace.

M. Pizzoferrato confirme et ajoute qu'il n'y a guère de problèmes au Bois de la Bâtie si ce n'est quelques Roms. Par contre, il ne peut pas répondre à

une 3^{ème} question, qui touche un aspect politique, du commissaire (MCG) qui se demandait si la ligne rouge ne serait pas dépassée si une nouvelle salle de spectacles était créée à la Jonction.

Le Président demande comment il se positionnerait en tant que chef de service, si une boîte de nuit était créée au Bois de la Bâtie.

M. Pizzoferrato répond que tous les cas de figure existent et que certains bars posent des problèmes aux Acacias. Il ajoute qu'il n'y a donc pas de réponse absolue et que c'est surtout une question d'exploitation.

M. Pizzoferrato répond à un commissaire (L) qu'il ignore s'il y a des statistiques des interventions au Bois de la Bâtie et dans le quartier de l'Usine et qu'il ne sait pas non plus s'il y a eu des plaintes dans le périmètre du Bois de la Bâtie mais que, s'il y en a, cela ne doit pas être excessif. Il ajoute par contre que des plaintes sont déposées tous les week-ends dans le périmètre de l'Usine, en raison de la configuration des lieux.

Le même commissaire (L) demande si l'interdiction de la fumée a entraîné une hausse des plaintes, les gens se retrouvant à l'extérieur des établissements pour fumer. Il se demande également si c'est l'exploitant qui doit assurer la sécurité devant son établissement.

M. Pizzoferrato confirme que l'exploitant doit tout faire pour éviter les attroupements. Il ajoute qu'un système de filtre à l'entrée de l'établissement nécessitant trop de temps et entraînant une file d'attente trop importante relève de la responsabilité de l'exploitant. M. Pizzoferrato répond à ce même commissaire que c'est la police qui s'occupe des jeunes qui boivent dans les parcs. Il ajoute que les terrasses se multiplient pour contrer l'interdiction de la fumée et qu'il est évident par ailleurs que les gens sont de plus en plus intolérants. Il rappelle qu'une loi sera déposée à l'égard des terrasses.

Un commissaire (Ve) demande si ces phénomènes de concentration seraient évités si les lieux de délassements étaient multipliés. Mais M. Pizzoferrato ne pense pas que le principe soit si automatique.

Un commissaire (MCG) demande si la Ville encaisse quelque chose lors d'une sanction ou de l'octroi d'une autorisation. Ce que M. Pizzoferrato confirme. Le commissaire remarque que des habitants se plaignent de voir à deux ou trois reprises par année une fête se dérouler sous leurs fenêtres. Il demande s'il y a un principe d'égalité de traitement en la matière.

M. Pizzoferrato répond que la plaine de Plainpalais est le seul endroit pouvant accueillir certaines manifestations, raison pour laquelle les loyers des habitations voisines sont plus bas qu'ailleurs. Il ajoute que pour le reste de la Ville, la commune essaye d'éviter de répéter trop souvent les manifestations dans les mêmes endroits.

M. Pizzoferrato répond à un commissaire (R) que c'est un fait que les gens sont de moins en moins tolérants et il pense que la raison relève de l'utilisation accrue du domaine public. Il ajoute que la cohabitation des différentes activités se déroulant sur le domaine public génère très certainement ce problème. Le commissaire constate que cela implique que les gens sont de plus en plus agressés par leur environnement. Ce à quoi M. Pizzoferrato rétorque qu'il y a de moins en moins de place et de plus en plus de demandes.

Un commissaire (Ve) remarque que les activités se multiplient comme le nombre de véhicules. Il se demande s'il ne faudrait pas réorganiser le domaine public. Il rappelle également que les voitures sont de plus en plus volumineuses.

M. Pizzoferrato répond que cette question de parking relève du canton depuis 2010. Il ajoute que c'est la fondation des parkings qui opère sur le terrain.

Un commissaire (L) se demande ou les jeunes s'approvisionnent en alcool. Ce à quoi M. Pizzoferrato répond que cette problématique relève également du canton qui a mené une enquête à ce sujet.

A un commissaire (MCG), M. Pizzoferrato répond que le nombre de manifestations ne diminuera pas en créant plus d'établissements publics. Il pense, cela étant, qu'il faudrait des lieux modulables. Il rappelle que la Ville octroie 850 autorisations par année.

M. Pizzoferrato répond à un commissaire (L) qu'il y a effectivement des collaborations entre communes, comme par exemple celle de Carouge. Il explique que lorsqu'une plainte est déposée, le service du commerce en est avisé, lequel organise une séance avec les différents acteurs concernés.

M. Pizzoferrato répond également à ce commissaire qui évoque la P 1758, qu'il est évident que les nuisances gêneraient moins de personnes dans les zones industrielles.

Remarques

M. Pizzoferrato évite de répondre à toutes les questions à caractère politique mais nous fait quand même comprendre que son effectif de police municipale est non seulement limité en nombre mais également dans ses champs d'action, ainsi que pour les horaires. Malgré tout, ce ne sont pas moins de 850 autorisations de manifestations qui sont gérées par son services soit 16 à 17 manifestations par semaine rien que pour la commune de la Ville de Genève. A cela, il faut ajouter le grand nombre d'établissements publics

qui exploitent une terrasse et qui ont de la peine à faire respecter la tranquillité publique.

Les propos tenus lors de cette audition font ressortir une certaine quantité de problèmes dus à l'intolérance des gens vis-à-vis du bruit, mais également dus à l'incivilité. Les problèmes liés à la gestion des terrasses des cafés ou des bars qui sont fortement sollicitées quand il fait beau, mais également à cause de l'interdiction de fumer à l'intérieur. Par contre on constatera qu'une trop forte concentration d'établissements multiplie les problèmes et les interventions des autorités.

Audition du 10 janvier 2011 à 18h00 de M. Christian Kupferschmid du DPO – Salle des Sablières pour la P 1758 « Y a pas que Lausanne et Zurich dans la vie ! A Genève aussi, nous voulons des lieux de sorties ! », la P 1759 « Contre l'installation de salles de concert ou tout autre espace culturel alternatifs pouvant occasionner des nuisances aux animaux du Bois de la Bâtie et aux riverains » et la P 1760 « Pour une salle de concerts dans l'Ecoquartier Jonction »

M. Kupferschmid prend la parole et déclare qu'un dépôt a été utilisé pour créer une salle d'événements à Satigny. Il ajoute que plusieurs demandes lui sont adressées chaque année mais qu'il refuse la plupart d'entre elles. Il ajoute que sa société n'a pas pour vocation de faire des événements publics.

M. Kupferschmid répond à un commissaire (MCG) qu'il y a eu deux plaintes mais que depuis lors des rondes sont organisées afin d'enlever les déchets. Il ajoute que, dans l'ensemble, les gens sont respectueux et que tout se passe bien. A une autre question du commissaire, il répond que ce ne sont pas des soirées disco. Il précise que c'est arrivé à quelques rares occasions et qu'un service d'ordre avait été engagé. Le commissaire demande ensuite ce qu'il en est de la consommation d'alcool et du retour en voiture. M. Kupferschmid répond qu'une personne par groupe s'abstient généralement de boire. Il ajoute que les gens prennent également des taxis. Il signale que de la prévention est organisée lors de ces soirées.

Un commissaire (L) demande quelle est la différence entre une soirée publique et une soirée privée.

M. Kupferschmid répond qu'une soirée privée peut être, par exemple, la soirée des employés de Manor, alors qu'une soirée publique est ouverte à tous. Le commissaire demande alors si la FTI a donné facilement son autorisation. Ce à quoi M. Kupferschmid répond que les demandes ont été faites dans l'ordre et en bonne et due forme. De plus, un audit a ensuite été demandé à Sécuritas, afin de cibler les défauts et de pouvoir y remédier.

Ensuite, le même commissaire demande si les sollicitations de la pétition sont réalistes et s'il verrait d'un bon œil l'ouverture d'établissements dans les zones industrielles.

M. Kupferschmid répond que beaucoup de clients se plaignent du peu d'endroits où organiser un évènement. Il remarque que les gens sont généralement obligés de s'adapter en fonction des dates. Enfin, quant à l'idée d'ouvrir la zone industrielle aux établissements, l'idée lui paraît bonne, d'autant plus que les jeunes aiment changer d'endroit au cours de la même soirée.

M. Kupferschmid répond à un commissaire (L), ne pas avoir la possibilité d'ouvrir 7 jours sur 7 car il n'a pas le personnel pour ce faire. Il remarque, cela étant, qu'il serait possible d'organiser dans sa salle 25 à 30 évènements par année.

A un commissaire (Ve) qui demande si un système de navettes serait judicieux, M. Kupferschmid acquiesce, mais rappelle cependant, que deux navettes par soir coûtent 4 000 F pour la soirée, ce qui est très onéreux. Il pense qu'il serait nécessaire de trouver un accord avec les TPG.

Quant à la question d'un commissaire (MCG) sur les prix pratiqués, M. Kupferschmid répond que la bière se monte à 6 F et le cocktail à 12 F plus l'entrée qui oscille entre 25 F et 30 F. Il précise qu'à ce prix un spectacle peut être organisé.

M. Kupferschmid répond à un commissaire (L) qu'il n'organise pas plus de soirées dans sa salle, car il n'a pas les structures ni l'équipe pour cela et qu'il s'agit en outre d'une activité à risques. Il rappelle qu'il y a par ailleurs beaucoup de bars dont l'entrée est libre et qu'il faut pouvoir proposer quelque chose d'original. Le commissaire (L) constate donc qu'il n'y a pas d'entrave, à l'heure actuelle, à la création d'un lieu de ce type dans les zones industrielles. M. Kupferschmid répond qu'il serait surtout nécessaire de motiver les gens et qu'il n'y a plus de jeunes pour proposer des idées.

Le même commissaire (L) compare ensuite Lausanne et Genève et aborde la question des moyens pour renverser la tendance des fréquentations des lieux.

M. Kupferschmid estime qu'il y a de nombreux Genevois qui se rendent à Lausanne et qu'il y a pourtant de quoi faire sur Genève. Que ce sont probablement les démarches administratives qui rebutent les jeunes de créer de nouveaux lieux, les mentalités ayant changé et le bénévolat devenant rare. Il n'entrevoit pas de relève.

Un commissaire (L) se demande si les fêtes gratuites organisées par la Ville ne constituent pas une forme de concurrence déloyale. Non, selon

M. Kupferschmid, qui rétorque que de nombreuses manifestations ne pourraient pas être organisées par le privé. Il ajoute ne pas ressentir de concurrence de la part de la Ville.

Aux questions d'une commissaire (S), M. Kupferschmid répond ne pas voir d'organisation créant des manifestations. Il ne reste que quelques rares soirées comme les Saturnales et il ne connaît pas le lieu « La Barge ».

Discussions

On relève de cette audition qu'il existe peut-être un manque de manifestations destinées aux jeunes, mais surtout un manque de volonté de la part des jeunes pour créer des événements qui leur sont destinés, découragés qu'ils sont soit par le coût engendré par la préparation de ceux-ci, soit par les exigences administratives pour la mise en place d'une manifestation publique.

Les conditions sont relativement lourdes à assumer pour organiser une manifestation, telles que, par exemple, la sécurité, le poste sanitaire et le parking, et les frais financiers rebutent plus d'un groupement qui voudrait organiser une fête.

Pour toutes ces différentes questions autour de l'organisation d'une manifestation, un commissaire (MCG) propose l'audition du Scm. Un commissaire (L) pense que l'on a fait le tour de la question. Le Président rappelle qu'il y a encore des auditions prévues.

Un autre commissaire (L) remarque que la responsabilité des organisateurs est importante. Il pense que c'est finalement une question économique. Un autre commissaire du même groupe propose, lui, d'entendre le vétérinaire cantonal.

Un commissaire (UDC) propose d'entendre M. Maudet avec M. Pagani.

Un commissaire (Ve) demande à auditionner M. Muller.

Le Président répond que c'est prévu et passe au vote de l'audition du Scm :

En faveur : 9 (2 MCG, 1 UDC, 2 L, 3 Ve, 1 S)

Non : 2 (1 R, 1 L)

Abstentions : 4 (2 PDC, 1 R, 1 S)

Le Président passe au vote de l'audition de M. Maudet :

En faveur : 10 (2 PDC, 2 MCG, 1 UDC, 2 L, 2 Ve, 1 S)

Non : 2 (1 L, 1 R)

Abstentions : 3 (1 R, 1 Ve, 1 S)

Le Président passe ensuite au vote de l'audition du vétérinaire cantonal :

En faveur : 7 (2 MCG, 1 UDC, 3 L, 1 R)

Non : 8 (3 Ve, 1 R, 2 PDC, 2 S)

Audition du 17 janvier 2011 à 17h00 de de M. Rémy Pagani, chef du département des constructions et de l'aménagement de la Ville de Genève, pour la P 1758 « Y a pas que Lausanne et Zurich dans la vie ! A Genève aussi, nous voulons des lieux de sorties ! », la P 1759 « Contre l'installation de salles de concert ou tout autre espace culturel alternatifs pouvant occasionner des nuisances aux animaux du Bois de la Bâtie et aux riverains » et la P 1760 « Pour une salle de concert dans l'Ecoquartier Jonction »

M. Pagani commence par nous rappeler que le Conseil municipal a voté deux crédits d'étude pour créer la salle du forum sur le site d'Artamis ainsi que la salle de spectacles de 400 m². Que cette dernière ne doit pas engendrer trop de bruit. Le Conseil municipal a également voté un montant de 740 000 F pour deux salles dans les réservoirs du Bois de la Bâtie. Il explique que la sortie se trouvera du côté de la petite fontaine. Les mandataires sont déjà désignés et chaque salle fera 400 m². Il pense que les mandataires rendront un résultat ce printemps. Selon lui, la Ville n'a pas l'obligation de reloger les gens d'Artamis mais elle a fait le nécessaire, notamment dans le vélodrome. Il rappelle à cet égard que c'est la Ville qui s'occupait de la moitié des bâtiments du site d'Artamis, le reste relevant du canton, lequel devait également reloger les utilisateurs. Il précise que le canton a fait sa part en ce qui concerne les personnes mais pas en ce qui concerne les bâtiments. Il ajoute avoir trouvé une solution pour le Galpon qui sera le 23^{ème} théâtre subventionné par la Ville.

Il explique ensuite qu'un escalier est prévu sous le pont de Saint-Georges, allant du parking du quai des Péniches aux salles du réservoir du Bois de la Bâtie. Il ajoute être déçu par le peu d'efforts du canton, jusqu'à l'affaire du MOA et précise que le canton mettra finalement à disposition un bâtiment sur le quai des Saules.

Suite à la demande du Président, M. Pagani ne pense pas que ces pétitions ont été déposées devant le Conseil municipal et, à un commissaire (L) qui demande des précisions à propos de ces réservoirs, M. Pagani répond que les espaces mesurent 1 600 m² et 1 700 m² et qu'ils sont désaffectés depuis quinze ans. Il ajoute que plusieurs projets se sont succédé : celui de créer un dépôt de livres pour la bibliothèque municipale qui s'est avéré trop onéreux, celui de créer un dépôt pour les camions de la voirie qui a été abandonné pour des raisons de sécurité, etc. Il déclare que ces deux réservoirs sont donc vides et qu'il s'agit de construire deux salles dans ces espaces. Il indique encore que le premier réservoir date du début du XX^{ème} siècle et le second des années 50, et qu'ils servaient pour stocker de l'eau à l'usage des pompiers. Il pense que ce projet ne nuira à personne, même pas aux animaux. Il signale encore que, outre un escalier, il y aura également un ascenseur et qu'une de ces salles devrait être occupée par le MAD qui n'a jamais enregistré de plaintes à son endroit.

A une commissaire (S), M. Pagani répond être dubitatif en ce qui concerne d'éventuels projets sur la zone du PAV. Il rappelle qu'il y a déjà beaucoup de logements prévus et qu'il sera difficile de faire partir les artisans qui s'y trouvent. Il doute donc qu'ajouter une boîte de nuit soit envisageable.

Selon M. Pagani, qui répond à un commissaire (L), le nombre de places de parking ne sera pas forcément augmenté sur le quai des péniches. Il explique que ce parking est utilisé pour le moment par les TPG, tôt le matin ou tard le soir, et qu'il va être de moins en moins utilisé. Il rappelle que les deux salles envisagées totaliseront environ 1 000 personnes.

Un autre commissaire (L) se demande s'il y a de la place en ville de Genève pour accueillir des boîtes de nuit. Il ajoute que M. Pagani avait indiqué lors de sa dernière audition que la salle d'Artamis serait une salle de spectacles et non une salle de concert. Ce à quoi M. Pagani répond que les architectes ont indiqué que des solutions techniques existaient pour faire de cette salle de spectacles une salle de concert. Mais il attend d'être convaincu et il n'est pas question de laisser des gens sortir de ce lieu à 5h du matin en hurlant. Il y a déjà suffisamment de problèmes sur le territoire de la Ville pour reloger les artisans sans ajouter à l'équation la question des boîtes de nuit. Il pense que si l'on ajoute encore un composant à la problématique, tout se figera. Au même commissaire qui l'interroge à propos des zones industrielles, M. Pagani répond que Sécheron est complet, que Rosemont est en très large partie racheté par le privé et que Châtelaine est prévu intégralement pour les artisans.

M. Pagani répond que, dans les années 80, la Suisse comptait 200 000 emplois dans l'horlogerie et 15 000 pendant la crise. Il mentionne

alors que sans ces zones, de nombreuses sociétés d'horlogerie auraient tout simplement quitté la Suisse. Il répète que ces zones sont extrêmement importantes.

Le même commissaire demande ensuite comment la Ville de Genève considère la question des lieux de sorties pour les jeunes qui ont des moyens modestes.

M. Pagani rappelle que la Ville a mis quelques millions de francs pour la Cave 12 justement pour ce type de population. Il pense qu'il est juste de conserver ces activités au sein de la cité. Il ajoute que ce problème est une réalité et que de nombreux jeunes boivent dans les parcs avant de se rendre dans les établissements publics car l'alcool est plus onéreux dans ces derniers.

Le commissaire (L) remarque qu'il y a une offre pour les golden boys mais pas pour la classe moyenne.

M. Pagani répond qu'il faudrait que la commission pose la question à M. Mugny qui mène les Etats Généraux de la nuit. Il pense que la commission devrait consulter le rapport qui a été produit.

Un commissaire (PDC) demande ce qu'il en sera des nuisances inhérentes aux soirées se déroulant dans les nouvelles salles du Bois de la Bâtie. Il se demande si la Ville entend aider la gendarmerie avec ses agents municipaux. Un commissaire (UDC) ajoute que ces salles pourraient déplacer le trafic de drogue dans ce périmètre.

M. Pagani répond que la drogue est un problème d'offres et de demandes qui est général. Le commissaire (PDC) remarque qu'il n'y aura donc pas de déprédations. M. Pagani ne le pense pas et rappelle que la sortie de ces salles se trouvera derrière le cimetière. Il ne voit pas les déprédations potentielles. Il ajoute qu'il est clair que les agents municipaux aideront la gendarmerie si la Ville possède les ressources suffisantes à cet égard, ce qu'il espère.

Un commissaire (MCG) demande s'il n'y aura qu'une salle de spectacles à Artamis. Ce que M. Pagani confirme en répondant qu'il y aura la salle du forum, soit une salle polyvalente, et une salle de spectacles.

Une commissaire (S) évoque la ferme Menu-Pellet qui peine à trouver une occupation et elle pense que la Ville possède plusieurs lieux de ce type. Elle demande encore, à propos de la Pointe de la Jonction, si la solution mise en place au quai des Saules va perdurer.

M. Pagani nous informe avoir signé le jour même la PR portant sur le crédit d'étude destiné à cette bâtisse dont la transformation nécessitera 800 millions de francs. Quant à la pointe de la Jonction, la Ville possède dix

mètres d'un bout du quai des Saules et va racheter la partie appartenant à l'office du tourisme. Le reste de la parcelle appartient au canton.

La commissaire (S) évoque également les contrats de quartier en remarquant qu'ils donnent des résultats intéressants. Elle se demande si mettre en place des contrats de quartier dans la perspective de la création de ces salles de spectacle serait une option intéressante.

M. Pagani répond que M. Maudet et M. Mugny se livrent à cet exercice dans plusieurs quartiers de la ville, un exercice particulièrement pénible. Suite à une autre question de la commissaire concernant la parfumerie, M. Pagani mentionne qu'il faudrait que le canton réfléchisse avant de détruire la Parfumerie car les terrains environnants appartiennent à la Ville et abritent des activités culturelles. Il pense qu'il serait possible de développer un pôle culturel. Il précise cependant que M. Muller préfère créer un parking pour la police.

Enfin, la commissaire (S) demande ce qu'il en est dans le périmètre de la gare des Eaux-Vives.

M. Pagani répond qu'un pôle sportif est envisagé outre la nouvelle Comédie.

Une commissaire (R) se déclare surprise d'entendre M. Pagani à propos des agents municipaux alors que ce sont ses propres rangs qui ont refusé d'augmenter le nombre d'agents municipaux. Ce à quoi M. Pagani rétorque que c'est lui qui a proposé de doubler le nombre d'agents municipaux. Il rappelle cependant que les écologistes ont préféré faire de la prévention avec le crédit d'une dizaine de postes. Il espère pouvoir parvenir à un résultat de vingt-cinq nouveaux agents par année.

Il ressort principalement de cette audition que la Ville essaye de trouver des solutions pour multiplier les lieux de culture et que, entre autres, elle va déjà répondre en bonne partie aux invites de la pétition P 1760, avec le projet de l'ancien site d'Artamis

Audition du 17 janvier 2011 à 18h00 de M. Dimitri Stransky, représentant de Halle Weetamix Sàrl, pour la P 1758 « Y a pas que Lausanne et Zurich dans la vie ! A Genève aussi, nous voulons des lieux de sorties ! », la P 1759 « Contre l'installation de salles de concert ou tout autre espace culturel alternatifs pouvant occasionner des nuisances aux animaux du Bois de la Bâtie et aux riverains » et la P 1760 « Pour une salle de concert dans l'Ecoquartier Jonction »

M. Stransky prend la parole et déclare qu'il lui semble que le projet envisagé dans les réservoirs du Bois de la Bâtie risque d'être très onéreux et

que les parkings semblent également insuffisants. Il ajoute que des boîtes de nuit dans les lieux périphériques entraînent la question des déplacements. Il pense, cela étant, que créer des lieux dans lesquels l'alcool est moins cher pourrait être nuisible. Il mentionne que, lorsqu'il avait 18 ans, la vodka était à 18 F et que les jeunes buvaient moins. Selon lui, il faudrait surtout mieux exploiter les lieux existants, comme la Comédie, qui restent sous-exploités avant de créer de nouvelles structures. Il indique ensuite que les activités de l'Usine court-circuitent les réseaux traditionnels qui ont à leur charge les frais habituels que sont le loyer, les assurances, etc. Il remarque, en ce qui concerne Artamis, qu'une fois les quelques frais des établissements payés, il devait rester de l'argent en caisse.

Un commissaire (PDC) se demande pour quelle raison les Genevois se déplacent en nombre à Lausanne pour s'amuser.

M. Stransky répond que le Flon a été pensé depuis longtemps et qu'il cumule plusieurs boîtes de nuit ainsi que des parkings. Cependant, l'offre lausannoise est commerciale alors qu'à Genève les acteurs de la place s'engouffrent presque tous dans l'alternatif. Il répond également à ce commissaire que, dans son établissement, les minérales sont à 5 F, le demi-litre de bière à 8 F et les alcools forts à 8 F. Il ajoute que le but est d'avoir des DJ de qualité.

Un commissaire (L) remarque qu'il a été dit que Genève n'abritait plus la culture d'entreprise qui crée des lieux de ce type. Il demande ce qu'il en est.

M. Stransky pense que l'Usine absorbe beaucoup de monde car les consommations ne sont vraiment pas chères, ce qui peut être nuisible aux entrepreneurs. Il souligne que Genève a 200 000 habitants, soit l'équivalent d'un quartier parisien, et il ne trouve pas qu'un grand déséquilibre règne à Genève en la matière. Il entend les Lausannois dire qu'ils aiment venir à Genève car l'offre y est moins mercantile qu'à Lausanne. Il rappelle encore qu'il y a beaucoup d'argent pour la culture à Genève mais que la plus grosse part est destinée à l'art lyrique et il pense qu'il faudrait équilibrer cette distribution. Au même commissaire qui s'inquiète de la lourdeur des démarches administratives à Genève, M. Stransky répond qu'il est difficile de créer quelque chose dans les zones industrielles comme le démontre le très petit nombre d'établissements qui ont trouvé à s'y loger. Cela étant, il est également difficile d'être plombier à Genève. Il mentionne alors que le plus choquant à ses yeux reste la possibilité donnée de pouvoir organiser une soirée accueillant le nombre de personnes que l'on souhaite sans formation. Il ajoute qu'il est en outre difficile de faire vivre une boîte de nuit. Il se demande alors si le Zoo, à l'Usine, ne devrait pas être mieux partagé. Il

répète qu'à son avis le plus pertinent serait d'améliorer le partage des locaux existants comme le Grand Théâtre.

Un autre commissaire (L) remarque que le bruit est généré par des gens en état d'ébriété et il se demande s'il serait envisageable de voir un jour des alcools encore moins chers qu'aujourd'hui.

M. Stransky répond qu'il est clair que les prix ont diminué depuis l'affaire de la taxe. Toutefois, il n'y a que les lieux alternatifs qui proposent de l'alcool pas cher. Il pense cependant que c'est une erreur de se focaliser sur la question de l'alcool.

Le même commissaire se demande ce qu'il faut faire.

M. Stransky répond qu'il faudrait permettre d'entrer gratuitement dans les établissements et augmenter le prix de l'alcool. Il précise que le bar ne doit être qu'accessoire. Il pense que les gens s'accrochent à ces locaux car ces derniers sont un excellent gagne-pain, sous couvert de diffusion de culture alternative.

Une commissaire (S) pense que le public de Weetamix est régional, ce que M. Stransky confirme. Elle se demande aussi ce qu'il en est des retours en voiture après une soirée dans son établissement.

M. Stransky répond que les gens sont généralement accompagnés par une personne qui ne consomme pas d'alcool ou qu'ils prennent les navettes des TPG. Il explique alors que son établissement a une clientèle d'habitues de 20 à 45 ans. A une autre question de la commissaire sur le fonctionnement de Weetamix, M. Stransky répond qu'à l'origine il s'agissait d'une association qui est ensuite devenue un collectif. Il ajoute que la structure s'est transformée en Sàrl à qui les utilisateurs payent un loyer pour l'utilisation du local.

Quant aux employés, il n'en a pas mais utilise une douzaine de bénévoles qui reçoivent un dédommagement. Il pense que le meilleur concept demeure le principe de la fondation.

La commissaire (S) demande encore combien de soirées sont organisées.

M. Stransky répond qu'il y a deux soirées par semaine avec des musiques différentes. Il pense qu'il y aura sans doute 30 000 entrées cette année.

Un commissaire (MCG) demande s'il pourrait imaginer son futur dans le centre-ville.

M. Stransky répond que cela dépend du périmètre. Il remarque que la Praille pourrait être une option intéressante et qu'il ne faut pas d'habitations à proximité. Il rappelle que l'organisateur est responsable de ce qu'il a généré. Selon lui, le manque auquel il faut pallier serait une interface entre les

personnes souhaitant organiser une soirée et les salles que la Ville gère. Il serait également judicieux de faire un bilan de ce qui s'est fait à Artamis au cours de ces dernières années.

Une commissaire (L) demande quelle expérience serait nécessaire pour tenir une boîte de nuit.

M. Stransky répond que ce pourrait être un stage dans un lieu existant afin de permettre à la personne intéressée de prendre conscience de tout ce qu'une soirée de ce type implique.

Une commissaire (S) demande sur quoi il base son opinion.

M. Stransky répond avoir vu beaucoup d'organiseurs inconscients des réalités que sont les autorisations, etc.

Discussions

Cette audition soulève quelques questions intéressantes, tout d'abord la répartition des subventions de la culture où une forme d'inégalité apparaît.

Le prix de l'alcool fort a fortement diminué suite à la suppression de la taxe sur l'alcool, ce qui fait que les prix n'ont finalement que très peu évolué depuis dans les boîtes de nuit et rendu beaucoup plus accessible et intéressant pour les jeunes l'achat de l'alcool fort dans les supermarchés.

Reste toujours la question de savoir si on doit mélanger les lieux dits de culture et les lieux de divertissement tels qu'une discothèque.

Un commissaire (L) émet l'idée d'entendre M. Mugny concernant les Etats Généraux de la nuit. Le Président précise qu'il avait également demandé l'audition de M. Maudet.

Un autre commissaire (L) relève que l'idée émise de sous-utilisation des locaux existants est intéressante. Il pense qu'il serait judicieux de réfléchir à cet aspect.

Une commissaire (S) approuve l'audition de la Ville, afin d'obtenir rapidement le rapport sur les Assises de la nuit. Elle rappelle alors que ces salles sont liées à la gestion municipale et elle ne sait pas ce qui pourrait être fait à cet égard. Un commissaire (PDC) soutiendra aussi cette position.

Un commissaire (Ve) déclare ne pas être certain que les utilisateurs de ces salles soient très heureux de voir de nouveaux arrivants. Mais relève que la population n'a pas l'impression qu'il y a assez de lieux.

Un commissaire (MCG) trouve également qu'il est intéressant d'entendre qu'il y a des salles sous-utilisées. Il relève d'ailleurs que l'utilisation de ces

lieux relevait de la responsabilité des organisateurs et il pense qu'il faudrait cesser d'assister les gens.

Le Président passe alors au vote de l'audition de M. Mugny :

En faveur : 13 (2 S, 1 Ve, 2 R, 2 PDC, 3 L, 1 UDC, 2 MCG)

A l'unanimité.

Le Présidente constate que la Commission renonce à l'audition de M. Maudet.

Audition du 24 janvier 2011 à 18h00 de M. Charles Beer, conseiller d'Etat, pour la P 1758 « Y a pas que Lausanne et Zurich dans la vie ! A Genève aussi, nous voulons des lieux de sorties ! », la P 1759 « Contre l'installation de salles de concert ou tout autre espace culturel alternatifs pouvant occasionner des nuisances aux animaux du Bois de la Bâtie et aux riverains » et la P 1760 « Pour une salle de concert dans l'Ecoquartier Jonction »

En préambule de l'audition, le Président rappelle que les auditions de M. Muller et de M. Mugny suivront lors des prochaines séances.

Un commissaire (MCG) signale avoir appris le nom du président genevois de l'association des cabarets et autres night clubs, M. Alain Bolay. Il propose que cette personne soit auditionnée.

Le Président passe au vote de cette audition :

En faveur : 5 (1 Ve, 1 L, 1 PDC, 1 MCG, 1 S)

Abstentions : 3 (1 R, 1 L, 1 PDC)

Audition

M. Beer a pris connaissance de ces pétitions sans surprise aucune. Il ajoute que le Grand Conseil s'est déjà prononcé en mai 2010 sur une pétition de l'UECA de façon négative. Il ajoute qu'entre-temps, « le MOA est passé par là ». Il signale alors que la P 1759 demande l'inverse des deux autres pétitions et il pense qu'il y a bel et bien un problème de lieux. Cependant, il faut analyser les éléments qualitatifs pour définir les lieux de sorties. Il déclare encore récuser toute opinion sur les lieux de divertissement sans connotation culturelle ou réservés aux mineurs puisque ce sujet sort de sa compétence. Il rappelle alors que la Cave 12 et l'Usine ont d'abord une

accroche culturelle à laquelle est venue se greffer la notion de divertissement. Il évoque ensuite Berlin où il a séjourné et il remarque que cette ville reste en deçà de sa potentialité, raison pour laquelle elle attribue énormément de lieux à la culture. Il répète se soucier en premier lieu des activités culturelles nocturnes.

Un commissaire (MCG) demande si la pauvreté de l'offre pour la jeunesse n'est pas justement générée par le fait que personne ne considère le sujet comme étant de sa compétence. Il se demande si ce ne serait pas au DIP de s'en charger.

M. Beer répond que son travail est de faire prendre conscience des risques générés par la drogue et l'alcool. Il ne croit pas qu'il serait très cohérent que son département organise par ailleurs de grandes fêtes. Il ajoute que le Conseil d'Etat doit effectivement veiller à ce que cette offre subsiste mais il répète que le DIP n'a pas pour vocation de faciliter l'accès à l'alcool au meilleur prix.

Un commissaire (Ve) évoque Artamis dont le terrain appartient à la Ville, au canton et aux SIG. Il pense que M. Beer a certainement pris connaissance de la décision de la Ville portant sur une salle de spectacles. Il demande ce qu'il en pense.

M. Beer répond que c'est un lieu culturel dont il est question et il ne peut qu'y être favorable. Il rappelle alors que le terrain et les bâtiments relèvent du DCTI, le contenu étant par contre de la compétence de son département. Il répète que le canton manque de lieux culturels et il mentionne ne pouvoir être que favorable à ce projet.

Un commissaire (L) remarque que l'exploitant de Weetamix se questionnait sur le type de subvention et qu'il remarquait que l'Usine est aidée tout en vendant l'alcool le moins cher du canton. Il ajoute que cette personne se demande quelle est la part culturelle à l'Usine. Il demande alors de quel type de culture parle le département et comment ce dernier subventionne ces lieux.

M. Beer évoque le projet de l'UDC portant sur la culture, sous une vision partisane. Il rappelle alors que, dans une démocratie, on distingue généralement la culture de la politique. Il déclare ensuite que l'Usine est en effet subventionnée pour son aspect culturel mais que l'OSR l'est également. Il pense que cet écart démontre bien qu'il n'y a pas de préférence. Il remarque que l'Usine est aidée par le biais d'une subvention. Il signale encore que l'alternatif se distingue du patrimonial mais que ce monde rejoint progressivement le second, ce qui rend la situation floue.

Le commissaire (L) relève qu'il a été dit que la subvention octroyée à l'Usine permettait de diminuer le prix de la bière et de la vodka. Il ajoute ne pas savoir quel est le projet culturel de l'UECA et se demande si un contrôle est opéré.

M. Beer acquiesce et remarque que l'Etat s'assure que l'argent public est utilisé à de bonnes fins.

M. Beer ignore si les discothèques itinérantes existent encore, comme le demande un commissaire (MCG), mais il remarque ne jamais être saisi de demandes d'autorisation allant dans ce sens ou d'alertes provenant de la gendarmerie concernant ce type de manifestations. Il confirme au commissaire qu'il n'y a en tout cas aucune interdiction pour ce type de manifestation

Au même commissaire, M. Beer répond, à propos du projet du Bois de la Bâtie, que la problématique transparaissant dans ces pétitions relève d'un conflit entre les riverains et les fêtards. Il ajoute attendre les conclusions du WWF et de Pronatura à l'égard des nuisances supportées par les biches !

Une commissaire (S) remarque que Genève n'a plus d'espace, contrairement à Berlin, et elle pense que le problème relève finalement de la limite entre culture patrimoniale et culture alternative. Elle estime qu'il convient de laisser une possibilité de création à la jeunesse, et ce d'une manière ou d'une autre. Elle rappelle alors que la commission avait visité l'Usine et Artamis et qu'elle s'était rendue compte qu'Artamis n'était pas qu'un lieu de divertissement. Elle se demande comment faire pour organiser des espaces de création dédiés à la jeunesse.

M. Beer répond qu'un recensement est en train d'être réalisé sur l'ensemble des lieux culturels de l'agglomération « Atlas des lieux culturels ». Il ajoute qu'une plateforme existe entre le DIP et le DCTI qui se coordonnent sur ces questions. Il rappelle par ailleurs que, dans le projet PAV, des lieux sont destinés à la culture. Mais il rappelle également que les activités artisanales perdureront si les zones industrielles demeurent. Il ajoute qu'il y a donc une véritable recherche de terrains qui est en cours. Il signale ensuite qu'à Berlin beaucoup de choses sont éphémères et pense qu'il n'est pas certain que Genève soit vraiment privée de possibilités en la matière. Il rappelle en outre que la FASE offre également une part d'activités culturelles.

Une autre commissaire (S) demande ce qu'il en est du projet en cours au quai des Saules et ce qu'il en est du projet universitaire pouvant voir le jour sur la pointe de la Jonction. Elle rappelle que ce périmètre abrite peu d'habitants et regrette que ce soit une école sur la neuroscience qui y soit installée. Elle signale ensuite qu'une élève lui a demandé ce qu'il en était des

lieux de sorties pour les mineurs. Elle rappelle alors que les maisons de quartier jouent un rôle important mais que certaines peinent à proposer des activités attirantes.

M. Beer répond que les maisons de quartier réalisent un excellent travail et que des soirées y sont organisées. Il répète, cela étant, que ce n'est pas à l'Etat de favoriser la découverte des interdits et ne souhaite pas que son département se transforme en département de la jeunesse. En ce qui concerne le bâtiment du quai des Saules, celui-ci devra être rénové et ne pourra pas accueillir les activités qui étaient prévues. Il précise que l'offre culturelle en cours sera donc limitée dans le temps. Il pense que ce bâtiment sera détruit pour laisser place à un nouvel édifice. Quant aux projets sur la pointe de la Jonction, il explique que c'est le projet BlueBrain, qui est en phase de recherche de fonds, qui devrait se développer. Il ajoute que ces recherches en neuroscience seront en lien avec la dimension culturelle. Il pense que le site de la Jonction est idéal pour ce faire.

Un commissaire (MCG) déclare avoir le sentiment que la culture relève de la Gauche. Il se demande où débute la culture et où elle se termine. Il rappelle alors que les pétitions portent sur les demandes des jeunes en matière de lieux de sorties et il se demande si le magistrat reçoit des sollicitations allant dans ce sens.

M. Beer répond que l'on prétend que tout est culturel. Il ajoute qu'il est vrai qu'un certain nombre de pétitions portent sur les lieux dédiés à cet usage. Il rappelle que c'est toutefois sur une demande de subvention qu'il est possible de trancher.

Remarques

On relève que M. Beer reconnaît que l'on peut faire encore mieux en matière de lieux culturels et que Genève est en dessous de ses capacités. Le DIP et le DCTI collaborent afin de trouver des nouveaux lieux pour la culture et non pas pour le simple divertissement comme une discothèque. Il est vrai, ainsi qu'il a été dit par un commissaire (MCG), qu'il n'est pas évident de définir où débute la culture et où elle se termine. C'est toujours une question d'appréciation personnelle, chacun possède sa propre sensibilité culturelle et on ne peut raisonnablement pas avoir un lieu différent pour chaque individu.

Audition du lundi 31 janvier 2011 à 17h00 de M. Jacques Folly, directeur du Service du commerce (Scom), pour la P 1758 « Y a pas que Lausanne et Zurich dans la vie ! A Genève aussi, nous voulons des lieux de sorties ! », la P 1759 « Contre l'installation de salles de concert ou tout autre espace culturel alternatifs pouvant occasionner des nuisances aux animaux du Bois de la Bâtie et aux riverains » et la P 1760 « Pour une salle de concert dans l'Ecoquartier Jonction »

Juste avant l'audition, un commissaire (MCG) signale que la presse évoque les Etats généraux de la nuit qui se dérouleront le 3 février.

Audition

M. Folly prend la parole et déclare que tout ce qui concerne les terrains industriels n'est pas du ressort du Scom. Il ajoute que, si les conditions de base sont réunies pour créer un établissement public, si les normes sont respectées et si tous les services ont délivré un préavis positif, le Scom donne son autorisation. Il précise que, si les conditions sont remplies pour le projet du Bois de la Bâtie, son service donnera son accord. Il remarque en outre que, si des établissements sont créés dans les zones industrielles, il conviendrait de prévoir les déplacements afin d'éviter que les clients n'utilisent leurs véhicules.

Un commissaire (MCG) demande combien d'établissements ferment leurs portes à 5h. Quel est le nombre de manifestations organisées en une année, et quelles sont les démarches préventives du Scom pour le problème de l'alcool ?

M. Folly répond qu'il y a 32 dancings et 21 cabarets, soit 53 établissements et qu'il y a plus de 2 500 demandes de manifestations par année, de la buvette de l'amicale de Russin aux Fêtes de Genève. Il précise qu'il y a une trentaine de grosses manifestations par année. Pour l'alcool, M. Folly répond qu'un groupe de travail a été créé qui comprend la direction générale de la santé, l'office de la jeunesse, la police, les douanes et la police municipale. L'idée est de concentrer les forces pour faire prendre conscience du problème de l'alcool aux établissements publics. Il ajoute que certains périmètres interdisent la consommation d'alcool distillé. Il signale encore que des campagnes sont menées depuis 2008 à ce propos auprès des établissements publics et des dépanneurs.

Le commissaire (MCG) demande encore quelles sont les sanctions contre les établissements de nuit.

M. Folly répond qu'un établissement a été fermé durant dix jours l'année passée suite à un contrôle qui a révélé qu'une centaine de mineurs se

trouvaient à l'intérieur. Il ajoute qu'il y a régulièrement des amendes de quelques milliers de francs, mais précise que c'est la brigade des mineurs qui effectue ces contrôles et non pas le Scom.

Le même commissaire demande si les conditions sont importantes pour obtenir une autorisation du Scom et s'il y a toujours des discos itinérantes et des bals de campagne.

M. Folly répond que cela dépend s'il s'agit de la reprise d'un établissement ou d'une création. Il précise que le délai le plus court, si toutes les conditions sont remplies, est de quinze jours. Quant aux discos ou aux bals de campagnes, il y en a effectivement de moins en moins.

Une commissaire (S) déclare qu'une personne qui a été auditionnée déclarait que des gens organisent parfois des soirées importantes sans aucune formation et elle remarque que cette personne suggérait qu'une courte formation ou un stage soit exigé. Elle se demande ce qu'il faut en penser.

M. Folly répond qu'il est vrai que certaines manifestations, comme les Saturnales, sont organisées par des amateurs. Il ajoute que ces personnes sont rencontrées afin qu'elles prennent conscience des risques. Il signale que des démarches préventives sont également réalisées. Cela étant, il pense qu'une formation serait une démarche trop lourde pour l'occasion.

A une autre question de la commissaire, M. Folly répond qu'un certificat de capacité est nécessaire pour l'obtention de l'autorisation du Scom, si la personne souhaite ouvrir un établissement qui vend de la restauration. Il ajoute que différents documents sont encore obligatoires et que, si le site est transformé en dancing, une analyse est faite. Il rappelle que celui qui organise une soirée ponctuelle n'a pas besoin de ce certificat.

M. Folly, sur demande d'un commissaire (MCG), confirme qu'il peut fournir le listing des établissements de nuit (ci-annexé).

Un commissaire (Ve) demande si le préavis du Scom est donné sur la base d'une majorité de préavis positifs des services ou sur leur unanimité et si toutes les demandes aboutissent.

M. Folly confirme que tous les préavis doivent être positifs. Quant aux demandes, elles sont ponctuelles et le pourcentage de refus est pratiquement nul. M. Folly confirme également au commissaire que son service intervient autant sur le domaine privé que sur le domaine public.

Un commissaire (MCG) demande si la RDBH convient. Il rappelle que c'est le département qui avalise les amendes administratives.

M. Folly répond qu'il reçoit soit un rapport provenant de la gendarmerie soit des inspecteurs du registre du commerce. C'est sur cette base que

l'exploitant reçoit un courrier et qu'il a la possibilité de s'exprimer. Il remarque, cela étant, qu'il y a un barème très strict en fonction de la gravité des faits. Il précise que, si quelqu'un exploitait illicitement un établissement, ce dernier fermerait ses portes. Il ajoute ne pas avoir de pression politique.

M. Folly répond, à un commissaire (Ve) qui demande s'il est possible d'avoir ce barème, qu'il va demander à la direction générale de son département.

Audition du lundi 31 janvier 2011 à 17h00 de M. Alain Bolay, vice-président de l'Association Suisse des cabarets, section romande et délégué – Genève, pour la P 1758 « Y a pas que Lausanne et Zurich dans la vie ! A Genève aussi, nous voulons des lieux de sorties ! », la P 1759 « Contre l'installation de salles de concert ou tout autre espace culturel alternatifs pouvant occasionner des nuisances aux animaux du Bois de la Bâtie et aux riverains » et la P 1760 « Pour une salle de concert dans l'Ecoquartier Jonction »

M. Bolay prend la parole et déclare ne pas pouvoir s'exprimer sur toutes ces pétitions. Il mentionne, à l'égard de la pétition portant sur le Bois de la Bâtie, qu'il faudrait entendre un responsable de la faune. Il évoque ensuite la Jonction et il déclare qu'il y a déjà pas mal de discothèques dans ce quartier. Il rappelle que le Palladium est souvent utilisé pour les soirées de jeunes. Il rappelle également que Genève compte 54 établissements qui ont l'autorisation de nuit, plus les soirées ponctuelles. Il doute que des lieux supplémentaires soient nécessaires et il se demande si ce sont véritablement les autorités qui doivent créer des établissements de nuit. Il signale ensuite que créer une boîte dans une zone industrielle implique la problématique des déplacements. Il mentionne finalement que les professionnels pensent qu'il y a assez d'établissements à Genève.

Un commissaire (MCG) demande s'il estime qu'il y a des établissements destinés aux jeunes à Genève et si l'Usine représente une concurrence pour les établissements normaux. Il se demande également si un nouveau lieu de ce type serait une concurrence importante.

M. Bolay rappelle que les établissements de nuit coûtent plus cher en raison des multiples contraintes inhérentes au moment. Cela étant, il remarque qu'il y a un panel d'établissements et que certains font payer l'alcool moins cher que d'autres. Il précise qu'il est normalement impossible de vendre une bière 5 F comme dans un café, à l'exception des manifestations associatives. Quant à l'Usine, M. Bolay répond qu'il y a une masse de consommateurs qui se répartissent entre les différents

établissements. Il ajoute que l'Usine ne peut pas être comparée au Java ou au Platinum et que les services proposés ne sont absolument pas similaires.

Le même commissaire demande ensuite si des mesures sont prises pour lutter contre l'alcoolisme.

M. Bolay rappelle que les jeunes arrivent de nos jours devant les portes des établissements en étant déjà « chargés » et que, s'il fallait les contrôler à l'entrée, pas un seul ne rentrerait.

Un autre commissaire (MCG) se demande s'il n'y a pas un déséquilibre entre les cabarets et les dancings qui manquent de place.

M. Bolay répond qu'il y a neuf cabarets à Genève, soit des établissements où des jeunes femmes font des strip-teases. Il rappelle qu'il y a une différence entre le cabaret genevois et le cabaret parisien. Il signale encore que trois cabarets se sont transformés récemment en discothèques. Il signale encore que Genève a certainement plus d'établissements que Lausanne.

Un commissaire (PDC) pense qu'il y a une tranche qui manque, entre les lieux autogérés et les établissements de luxe.

M. Bolay évoque le By-Pass et mentionne que c'est l'une des grandes discothèques de Genève et qu'elle n'est remplie que le vendredi soir et le samedi soir. Il précise que ces lieux ouvrent cependant cinq jours et qu'il faut bien payer le personnel. Il rappelle par ailleurs que la SIP fonctionne bien sans être luxueuse et que les prix y sont corrects.

Discussions

Nonobstant le fait qu'il y a encore d'autres auditions et comme le relève un commissaire (PDC) et d'autres commissaires, il est un peu inutile d'ouvrir le débat sur ces pétitions. Un commissaire (MCG) relève quand même qu'il y a plus de 50 établissements de nuit à Genève dont un certain nombre destinés à la jeunesse. Il relèvera aussi qu'il y a plus d'établissements à Genève qu'à Lausanne et qu'il est évident qu'un lieu subventionné est moins cher qu'un lieu normal. Il ne croit pas en l'occurrence qu'il soit possible d'avoir un juste milieu.

Un commissaire (R) reste dubitatif quant à la pétition 1758, sachant maintenant qu'il y a plus d'établissements à Genève qu'à Lausanne, et il ne sait pas quoi en penser.

Un commissaire (L) remarque que la nouvelle pétition 1767 demande un arrêt de l'explosion de nouveaux établissements publics. Il se demande s'il ne faudrait pas l'inclure dans le paquet de ces trois auditions.

Un commissaire (Ve) déclare qu'il est nécessaire de distinguer ce qui est subventionné de ce qui ne l'est pas. Il ajoute qu'il connaît fort bien l'Usine et que, selon lui, les bières n'y sont pas subventionnées.

Un commissaire (PDC) pense qu'il y a un créneau commercial qui a été suivi. Il ajoute qu'il y a une sélection qui s'opère par le biais des prix et que les charges n'expliquent pas tout.

Un commissaire (MCG) mentionne qu'il faut également prendre en compte les effets de mode et remarque que plusieurs établissements sont peu fréquentés. Il pense que 54 établissements est un chiffre conséquent. Il précise ensuite que la subvention cantonale à l'Usine porte sur l'ensemble des activités de ce lieu.

Une commissaire (S) signale qu'un recensement des lieux de nuit a été fait et elle aimerait obtenir ces informations, ce que le Président confirme et rappelle que M. Pagani devait les faire parvenir.

Audition du lundi 7 février 2011 à 17h00 de M. Mark Muller, conseiller d'Etat / DCTI, pour la P 1758 « Y a pas que Lausanne et Zurich dans la vie ! A Genève aussi, nous voulons des lieux de sorties ! », la P 1759 « Contre l'installation de salles de concert ou tout autre espace culturel alternatifs pouvant occasionner des nuisances aux animaux du Bois de la Bâtie et aux riverains » et de la P 1760 « Pour une salle de concert dans l'Ecoquartier Jonction »

Le Président accueille M. Muller et M. Girard.

M. Muller prend la parole et évoque la P 1759 en déclarant qu'elle est laconique. Il remarque qu'il s'agit d'un lieu qui appartient à la Ville de Genève et qu'il n'a pas grand-chose à en dire. Quant à la P 1758 il déclare que la problématique soulevée par cette pétition a été identifiée par le Conseil d'Etat qui s'en préoccupe et qui a mis à disposition le bâtiment du quai des Saules afin de créer un lieu de sorties nocturnes ainsi qu'un lieu destiné à des activités artistiques. Il rappelle ensuite qu'une fondation, la RPLCE, a été créée afin de soutenir la culture émergente et de mettre des lieux à disposition de cette dernière. Il précise que les anciens occupants d'Artamis, grâce à cette fondation et à l'aide apportée par la fondation Wilsdorf, ont pu être en partie relogés. Il mentionne que cette fondation a non seulement pour but de reloger des artistes mais également de trouver des lieux de sorties pour les jeunes. Par ailleurs, il est prévu de créer un lieu de culture et de divertissements au sein du PAV. Il déclare que cela permettrait d'amener de la vie dans ce quartier. Il peut évoquer encore d'autres dossiers allant dans ce sens et

remarque que le Conseil d'Etat est également préoccupé par les lieux qui ferment comme le MAD et le CIU.

M. Girard complète en évoquant le Motel Campo à la Praille qui est un établissement ouvert depuis une année et dont le loyer est financé en partie par la fondation. Il rappelle que cette dernière subventionne également la reconstruction du Galpon. Il signale ensuite que l'usine Kugler a été réhabilitée par le biais de la fondation qui octroie une aide au loyer. Il explique encore que la Ville de Genève, les communes et le DIP sont les composants de cette fondation. Il mentionne ensuite qu'une plateforme portant sur les lieux culturels a été créée en novembre afin d'avoir une vision globale sur les sites culturels.

Un commissaire (Ve) évoque les zones industrielles et demande quelles sont les pistes les plus utilisées, la réutilisation de lieux existants ou la construction.

Pour M. Muller il convient de distinguer deux types de zones industrielles. Il rappelle que cette activité n'est pas compatible avec l'industrie mais qu'une tolérance existe comme à la Praille qui doit muter dans peu de temps. Il ajoute que dans les zones qui ne doivent pas être modifiées, la réutilisation de locaux existants est tolérée. Il ajoute que, dans le PAV, les deux formules sont par contre envisageables.

Un commissaire (L) remarque que ce qui manque, finalement, ce sont des personnes motivées qui auraient envie de faire quelque chose. Il demande comment le département réagirait si un organisateur trouvait un accord avec une industrie pour utiliser un soir une halle. Il se demande par ailleurs, si tel n'est pas le cas, comment expliquer les exemples du MOA et de la Halle des Sablières.

M. Muller répond qu'il est nécessaire d'avoir une autorisation de construire et une autorisation d'exploiter. Il ajoute qu'il existe également des dérogations mais il remarque que l'enjeu relève de la valeur des terrains. Il précise que le m² en zone industrielle est bon marché afin de soutenir l'industrie. Il remarque qu'une ouverture sur d'autres activités entraînerait une spéculation. Il mentionne qu'il faudrait en outre se demander que faire des fitness, des centres commerciaux ou des ONG. Il déclare, cela étant, que le problème relève effectivement du manque de personnes motivées bien qu'il y ait également un problème économique réel.

Le commissaire (L) demande encore si le Scm donnerait son autorisation à la personne qui organiserait une soirée dans une halle industrielle.

M. Girard répond que cette demande serait discutée au sein d'une commission transversale afin d'éviter que le dossier soit renvoyé d'un

département à l'autre. Le commissaire en conclut que ce serait donc à priori négatif. Ce à quoi M. Muller répond que cela dépend.

Un commissaire (MCG) se demande si c'est véritablement à l'Etat de créer des discothèques et s'il ne faudrait pas adopter une loi sur les zones industrielles afin d'éviter les dérapages.

M. Muller acquiesce en rappelant que, dans le créneau des établissements accessibles financièrement aux jeunes, il existe peu de choses. Il ajoute que l'offre du privé ne répond pas à la demande. Pour la zone industrielle, M. Muller répond qu'il y a un projet de loi allant dans ce sens déposé par les Verts. Toutefois il relève qu'il y a très peu d'exceptions qui existent et l'important est bien évidemment de respecter les règles en vigueur.

Un commissaire (R) déclare qu'il y aurait une complémentarité entre les activités diurnes et nocturnes et il rappelle l'existence d'une résolution radicale sur le sujet qui est pendante. Il remarque ensuite qu'il y a également des bureaux qui profitent de subventions et qui fonctionnent toutefois dans l'économie réelle. Selon lui, il s'agit d'une concurrence difficilement acceptable à moins qu'il y ait une compensation. Il se demande ce qu'il en est.

M. Girard répond qu'il y a une contre-prestation qui se concentre dans l'offre culturelle.

Un commissaire (PDC) se demande si c'est à l'Etat de répondre à une demande engendrée par le subventionnement et une concurrence déloyale.

M. Muller répond qu'il convient d'éviter la concurrence déloyale et de veiller à une égalité de traitement. Mais les lieux soutenus par les entités publiques n'existeraient tout simplement pas sans elles. Il répète que le secteur privé ne répond donc pas à cette demande puisque cette activité est économiquement peu viable.

Une commissaire (S) demande ce qu'il en est de ce centre culturel envisagé au sein du PAV et où il se trouverait. Elle demande également quels sont les résultats et le calendrier de la plateforme de concertations.

M. Muller répond que le lieu définitif n'est pas arrêté bien qu'il soit souhaitable qu'il soit à proximité de l'Etoile. M. Girard ajoute que le calendrier n'est pas encore clairement établi et que les travaux se font également dans la perspective du projet d'agglomération. Il précise que cette plateforme fonctionne en outre sur des appels à projet.

Auditions du 14 février 2011 à 18h00 de M. Patrice Mugny, chef du département de la culture de la Ville de Genève, et de M. André Waldis, conseiller culturel, pour la P 1758 « Y a pas que Lausanne et Zurich dans la vie ! A Genève aussi, nous voulons des lieux de sorties ! », la P 1759 « Contre l'installation de salles de concert ou tout autre espace culturel alternatifs pouvant occasionner des nuisances aux animaux du Bois de la Bâtie et aux riverains » et la P 1760 « Pour une salle de concert dans l'Ecoquartier Jonction »

M. Mugny propose que les commissaires posent leurs questions et répond de suite à un commissaire (Ve), qui demande des détails sur les Etats généraux de la nuit, que l'idée a démarré lors de la fermeture des squats et d'Artamis. Il ajoute qu'une première enquête a été menée durant l'été et qu'il fallait savoir si les besoins étaient différents pendant l'hiver. Il ajoute que ce n'est pas le cas et que les besoins sont stables. Il explique encore que le maire de la nuit d'Amsterdam, le maire de Trêves et celui de Bienne ont été entendus afin d'avoir des éléments de comparaison.

Un commissaire (MCG) déclare que les pétitionnaires estiment qu'il y a une inégalité de traitement à l'égard des lieux et des prix des consommations. Il demande alors si les subventions permettent de faire diminuer le prix des consommations.

M. Mugny répond qu'un lieu qui ne fournit que des boissons n'est pas subventionné. Il ajoute que ce sont les bars à vin qui se sont multipliés et que les lieux alternatifs ont des frais moindres, notamment en ce qui concerne les loyers, mais qu'ils permettent une offre culturelle. Il précise que la Ville donne un peu moins de 100 000 F à l'Usine qui propose un ensemble d'activités culturelles, plus parfois le financement de certaines pièces de théâtre. Il rappelle que plusieurs projets sont en cours dont celui du quai des Saules et celui du réservoir du Bois de la Bâtie et il mentionne que la subvention pour les Bains des Pâquis est importante bien que le site soit à cheval entre le culturel, le sport et le commercial. Il tient par contre à nous préciser que ce qui est purement commercial n'est pas subventionné.

M. Mugny répond à un commissaire (PDC) que le rapport sur la nuit porte sur les deux enquêtes qui ont été réalisées et il indique que 40% du public se révèle être étudiantin, alors que le nombre de sites a doublé depuis les années 80. Il s'avère également que ce sont les lieux bon marché qui manquent. Il rappelle encore que la Cave 12 va rouvrir.

M. Waldis signale que tous ces lieux sont concentrés dans l'hyper-centre.

M. Mugny indique alors, quant à la décentralisation des lieux de loisirs, qu'une motion a été votée par le Grand Conseil sans suite et qu'une pétition

avec 18 000 signatures a été renvoyée à la Ville. Il pense que le canton devrait accepter de faire quelques arrêts de bus en plus pour pouvoir ouvrir des lieux de loisirs à distance des habitations.

Un commissaire (PDC) demande si la subvention est toujours versée aux Bains des Pâquis et si les problèmes qui existaient ont été résolus. Il se déclare par ailleurs étonné du montant de la subvention à l'Usine puisqu'il est de notoriété publique que le montant est de 1,2 millions de francs.

M. Mugny acquiesce et remarque que chaque association a un budget et reçoit une subvention. Il précise que l'ordre de grandeur est effectivement de 1,2 millions de francs. Quant aux Bains des Pâquis, il s'est avéré que les liens familiaux étaient nombreux au sein du comité. Un audit a montré que le contrôle financier s'était un peu « planté » dans l'examen financier de cet établissement. Au final, l'association doit maintenant déduire de la subvention les gains du bistrot et que les liens familiaux ne sont plus acceptés dans le comité.

Un commissaire (MCG) remarque que le retour depuis les zones industrielles risque d'être difficile.

M. Mugny répond qu'à l'origine il était également difficile d'accepter que des théâtres se créent ailleurs qu'en ville, ce qui est le cas à présent. Il ne pense pas qu'une navette soit un gros problème. Il serait curieux que les gens se déplacent jusqu'à Lausanne et refusent d'aller à Versoix. Il remarque que le MOA ne se trouve pas dans l'hyper-centre. Au même commissaire qui demande comment faire pour savoir si la subvention donnée à l'Usine n'est pas utilisée pour le bar et si les prix pratiqués par l'Usine ne représentent pas une forme de concurrence déloyale pour les commerçants traditionnels. M. Mugny répond qu'il faut alors essayer Genève sans l'Usine afin de voir ce que cela donne. Une société vit aussi de ses marges. Il ajoute que les lieux sont nombreux où les voisins se plaignent du bruit mais il rappelle que c'est le propre de la vie urbaine.

Le même commissaire demande s'il pense que le nombre d'établissements accessibles aux jeunes est si modeste. Ce que M. Mugny confirme et remarque que l'équilibre était atteint avec Artamis. De plus l'Usine est à présent « bourrée » tous les week-ends et de nouveaux lieux sont nécessaires pour décompresser la situation. Il évoque encore à cet égard un projet pouvant prendre place dans une des travées du stade de Genève qui pourrait être une bonne idée.

Un commissaire (Ve) demande si la commission peut avoir le point de presse sur les Etats généraux ainsi que le programme.

M. Mugny acquiesce et déclare qu'il ajoutera les deux rapports d'enquête.

A un commissaire (L) qui aimerait connaître sa position à l'égard de la P 1760. M. Mugny répond que faire un éco-quartier avec mille habitants et tout un travail sur l'énergie pour placer au beau milieu une boîte de rock se révèle être de la folie. Le Conseil municipal a voté contre ce projet et il est ahurissant de voir une pétition allant dans le sens de cette idée.

Un commissaire (MCG) demande ensuite quelles sont les mesures que la Ville prend contre l'alcool.

M. Mugny répond que cette problématique dépend du canton. Il ajoute que la Ville essaye de faire respecter la loi mais que le problème auquel elle est confrontée est plus la drogue dans le pourtour de l'Usine. Il signale que la Ville a créé des postes de prévention pour limiter les dégâts.

Un commissaire (Ve) signale que la GIM possède des arcades. Il demande si la question se pose de temps à autre pour dédier un lieu de ce type à la nuit.

M. Mugny répond qu'il y a peu d'arcades qui ont une taille suffisante pour ce type d'activités. Il rappelle en outre que les travaux pour la Cave 12 ont nécessité un million de francs simplement pour l'isolation et les WC.

M. Mugny confirme au même commissaire qu'il y a encore des demandes portant sur des lieux comme le MAH, mais déclare qu'il est extrêmement onéreux de sécuriser des lieux comme le Victoria Hall. Il précise que cela nécessite pour cette salle 14 000 F. A la fin de son audition, M. Mugny répond à une dernière question du président de la commission concernant le projet devant se développer au Bois de la Bâtie. Il s'avère que les nuisances sonores devraient être restreintes. Finalement c'est un débat sur ce qu'est la ville et qu'il s'agit là de déplacer des arbres et des animaux.

Discussions

Sur proposition d'un commissaire (Ve), la majorité de la commission gèle cette pétition encore 3 semaines, le temps d'attendre les résultats des Etats généraux ainsi que les documents avant de procéder au vote.

Vote du gel de trois semaines de cette pétition :

En faveur : 7 (2 Ve, 2 MCG, 2 S, 1 PDC)

Non : 4 (1 PDC, 1 R, 2 L)

Abstentions : 3 (1 L, 1 UDC, 1 R)

Audition du 14 mars 2011 à 18h00 de M. André Waldis, conseiller culturel à la Ville de Genève, pour la P 1758 « Y a pas que Lausanne et Zurich dans la vie ! A Genève aussi, nous voulons des lieux de sorties ! », la P 1759 « Contre l'installation de salles de concert ou tout autre espace culturel alternatifs pouvant occasionner des nuisances aux animaux du Bois de la Bâtie et aux riverains » et la P 1760 « Pour une salle de concert dans l'Ecoquartier Jonction ». Audition d'un représentant du département de la culture de la Ville de Genève

En préambule, M. Waldis demande si la commission a reçu les deux rapports auxquels il a été fait référence lors de l'audition précédente (voir audition du 14 février 2011). Il précise les avoir fait parvenir le lendemain de l'audition. Ce à quoi le Président répond par la négative. M. Waldis fait alors circuler un exemplaire de chacun de ces documents. Ensuite, il déclare que beaucoup de choses se disent sur le sujet et qu'il semblait nécessaire de faire un constat. L'offre des cafés-restaurants a augmenté de 78% depuis 2001, en raison de l'abolition de la clause du besoin, et que 345 établissements de nuit existent, y compris ceux fermant leurs portes à 2h du matin et à 5h. Cependant l'offre est mal répartie, le 33% de celle-ci se trouvant aux Pâquis, le 54%, dans l'hyper-centre. Il ajoute que les lieux accessibles à tous sont également mal répartis. Il rappelle alors que, durant les années 80 et 90, des lieux particuliers, soit les squats, faisaient office de soupape et que l'enquête a montré clairement qu'il manquait des lieux accessibles, le but étant la socialisation. Ensuite, du point de vue des consommateurs, la sécurité ne constitue pas un problème. Il précise que l'Usine semble être le lieu de prédilection des consommateurs.

En l'occurrence, l'enquête s'est faite de manière scientifique en tenant compte d'un grand nombre de facteurs et de ratios. Il signale ensuite que les gens sont satisfaits à 80% de l'offre estivale mais seulement à 20% de l'offre hivernale. Il est évident que l'été est plus propice aux manifestations en extérieur. Il mentionne que les nuisances sonores sont un élément très fort, tout comme les tracasseries administratives qui rendent la survie des petits lieux intermédiaires incertaine. Le coût des terrains ressort également du rang des tenanciers, avec un effet direct sur le prix des consommations.

Il nous informe que les Etats généraux se sont déroulés durant cinq soirées avec des conférences suivies par quelque 150 personnes, en majorité des jeunes. L'expérience des autres villes est intéressante car les problèmes y sont similaires, le bruit et la sur-légalisation sont les éléments qui ressortent également ailleurs. Il évoque alors Bienne et déclare qu'il y a un accord entre la Ville et certains tenanciers, lesquels doivent maîtriser les environs de leurs établissements, en contrepartie, ces derniers ont obtenu des horaires

prolongés jusqu'à 5h du matin, soit l'heure d'ouverture, ce qui permet d'éviter des sorties de consommateurs en masse. Il signale que le maire de Bienne semblait très satisfait des effets de cette mesure.

Il a beaucoup été question du PAV et de la notion d'agglomération. Il ajoute que des solutions à court terme ont été évoquées, en occupant des lieux délaissés pendant deux à trois ans, sous la maîtrise des collectivités. Un établissement a été ouvert dans ce sens, sous le contrôle du DCTI.

Il déclare en guise de conclusion, que la nuit recouvre des problématiques similaires à celles du jour (mobilité, sécurité, etc) mais qu'il serait nécessaire de repenser la nuit comme ce qu'elle est et non comme un prolongement du jour.

Un commissaire (L) demande si ces lieux temporaires ne sont pas en opposition aux normes de sécurité et si le MOA Club a été un exemple concret. Il précise qu'il imagine mal cette piste sans que des problèmes ne finissent pas survenir.

M. Waldis répond que cette idée a seulement été esquissée. Il ajoute que l'établissement de ce type qui existe répond à toutes les normes. Il rappelle alors que les lieux industriels sont généralement assez généreux en ce qui concerne les modalités de sécurité. Il précise que tous les tenanciers ont évoqué la rigidité des normes. Il compare alors Amsterdam et mentionne que les lieux temporaires, dans cette ville, connaissent une application moins regardante des normes. Il rappelle alors que le foyer du Grand Théâtre ne répondait plus aux normes il y a quelques années et qu'il est clair que la sur-législation confine parfois à l'absurde.

Le même commissaire (L) demande quels sont les services qui s'occupent de ces normes et si la Ville octroie aussi des autorisations.

M. Waldis répond qu'il est question d'obtenir trente autorisations. La Ville intervient seulement si l'espace public est concerné.

Un commissaire (Ve) remarque qu'il ressort donc que les lieux bon marché sont rares.

M. Waldis répond que les lieux chers représentent 76% de l'offre et les lieux dits alternatifs, 3%. Il ajoute qu'il reste encore des lieux résiduels comme les bistrotts de quartier avec une population très mixte, comme par exemple le café de la Bretelle à la rue des Etuves. Mais il mentionne que ces établissements se raréfient ou sont relégués loin du centre-ville.

Un commissaire (L) demande si ce souci d'accessibilité fait l'objet d'une réflexion de la part de la Ville. Il rappelle alors que la question des subventions soulève celle du prix de l'alcool.

M. Waldis répond qu'il est apparu que les modes de consommation ont changé et que les jeunes arrivent dans les établissements déjà saouls. C'est une tendance qui dépasse Genève et dont l'impact sur les établissements est difficile à gérer. Il évoque ensuite l'Usine et rappelle que l'association recevait une subvention de 90 000 F pour démarrer son activité, les autres subventions étant octroyées au théâtre et au cinéma. Il précise que le bâtiment est également offert.

Au même commissaire qui se demande pourquoi sortir si l'on est déjà saoul, M. Waldis répond encore que c'est un phénomène social.

Un commissaire (MCG) demande si la question des coûts et des taxes concernant les animations est ressortie.

M. Waldis répond par la négative et à une autre question pour savoir s'il y a vraiment un manque à Genève. Le problème relève de l'accessibilité des lieux. Il ajoute qu'une partie de la population n'a pas accès aux sorties nocturnes.

Une commissaire (S) demande ce qu'il en est de la subvention donnée au PTR et également quelles sont les pistes de réflexion à l'égard de l'alcool et de la tendance à la saoulerie. Elle demande également pour quelle raison les bistrotis locaux disparaissent du centre-ville et si c'est en raison du prix des loyers. Ce que M. Waldis confirme en déclarant que la raison est bel et bien le prix des loyers. Il explique ensuite que les saouleries rapides sont une tendance qui touche de nombreux pays. Il remarque qu'un conseiller administratif de Carouge a plaidé pour le système des vidéos-surveillances pour résoudre ce problème. Quant au canton, il a déjà limité les horaires des ventes d'alcool mais il remarque que c'est une question qui reste délicate et que ce sujet n'a pas été abordé durant les Etats généraux.

La même commissaire reprend la parole et déclare qu'un bistrot de Carouge a décidé de ne plus servir les jeunes de moins de 18 ans à partir de 21h.

M. Waldis pense que cela doit avoir un effet. Il remarque qu'à Amsterdam les établissements publics n'ont pas le droit de servir quelqu'un de saoul. Il signale ensuite que le PTR reçoit une subvention de 325 000 F pour l'organisation des concerts, la sécurité, l'entretien, la production de disques, etc. Il remarque que les taxes représentent des charges assez lourdes.

Un commissaire (L) rappelle que le bon marché est souvent trop cher et que le prix des alcools forts a diminué. Il pense par ailleurs que consommer de l'alcool nécessite un apprentissage. Il demande alors où les jeunes se procurent de l'alcool et quel est le nombre normal de sorties par semaine.

M. Waldis répond que cette question n'a pas été abordée. Il ajoute que boire était un rite pour devenir adulte, ce qui n'est plus le cas à présent. Il mentionne que les jeunes achètent à la Coop ou chez Denner l'alcool qu'ils consomment avant de sortir.

Un commissaire (R) demande quelle est la fonction de maire de la nuit à Amsterdam et s'il ne faudrait pas introduire un maire de la nuit à Genève.

M. Waldis répond que cette personne a été élue par les représentants de la nuit à Amsterdam. Il rapporte les problèmes nocturnes aux différents protagonistes et fait de la négociation en cas de problème. M. Waldis confirme que l'idée de nommer un maire de la nuit a plu.

Discussions

La discussion qui suivra cette audition clôturera le long travail de la commission sur ces pétitions. Il est un fait que la dernière audition fut l'une des plus intéressantes et instructives. Mais au final on constatera, et ce malgré toutes les informations reçues par ces auditions, que les commissaires n'ont pas vraiment changé d'avis par rapport à ces pétitions et que les tendances du départ sont restées les mêmes.

Un commissaire (L) déclare, en préambule, que son groupe estime qu'il y a peut-être un problème d'offre mais qu'il y a surtout un manque de personnes motivées. Il trouve qu'il y a également des problèmes de procédures mais les trois pétitions n'évoquent pas ce point. Il propose alors de déposer ces trois objets. Le commissaire (UDC) suit la proposition libérale.

Un commissaire (Ve) estime qu'il y a un manque d'espaces simples et que peu d'endroits sont accessibles sur le nombre existant ce qui explique peut-être pourquoi les jeunes se saoulent avant de sortir. Selon lui, le coût des loyers chasse du centre-ville les endroits accessibles, ce qui constitue une perte assez grave. Il relève également la sur-légalisation existante. Le groupe Vert soutiendra la P 1758 en la renvoyant au Conseil d'Etat et accepte le dépôt de la P 1759. Quant à la P 1760 il rappelle que le canton est concerné par les terrains et qu'il est question d'une salle de spectacles qui ferait également office de lieu de rencontres, un type d'espace qui manque cruellement. Les Verts demandent le renvoi de cet objet au Conseil d'Etat.

Un commissaire (MCG) se demande s'il faut que le canton favorise l'accès aux établissements toutes les nuits. Il rappelle que l'offre existe. Le MCG sera en faveur du dépôt de la P 1758. Pour la P 1759, il rappelle que le garde-faune n'a pas été entendu mais propose de classer cet objet. Quant à la

P 1760, il se déclare en faveur du classement puisque cet objet est redondant avec la P 1722 qui a été gelée.

Un commissaire (R) déclare partager cette opinion et être en faveur du dépôt de ces deux pétitions. La P 1758 semble pertinente, mais il pense qu'il y a un déficit de la volonté d'entreprendre. Il est aussi en faveur du dépôt de cette troisième pétition.

Un commissaire (L) relève qu'il n'a pas été question des fêtes occasionnelles pour lesquelles les démarches sont également très lourdes.

Une commissaire (S) trouve que la demande est satisfaisante en été mais pas en hiver. Elle signale, pour travailler dans le milieu culturel, qu'il est vrai que la demande des jeunes artistes pour se produire est importante. Elle mentionne ensuite que la P 1760 fait suite à la P 1722 car les pétitionnaires n'avaient pas de nouvelles de la première pétition alors même que l'affaire du MOA battait son plein. Son groupe soutiendra le renvoi de la P 1760 au Conseil d'Etat, le dépôt de la P 1759 et le renvoi de la P 1758 au Conseil d'Etat.

Un commissaire (Ve) remarque qu'il est curieux que les Socialistes soutiennent une pétition provenant des rangs du PLR. Il ajoute qu'il est également curieux que la question de la raison du manque de volonté d'entreprendre n'ait pas été débattue. Il pense en l'occurrence que c'est le prix du terrain qui pose un problème.

Le Président passe alors au vote du renvoi de la P 1758 au Conseil d'Etat :

En faveur : 5 (2 S, 3 Ve)

Non : 8 (2 R, 3 L, 1 UDC, 2 MCG)

Le Président passe au vote du dépôt de la P 1758 :

En faveur : 8 (2 R, 3 L, 1 UDC, 2 MCG)

Non : 5 (2 S, 3 Ve)

Le Président passe au vote du dépôt de la P 1759 :

En faveur : 13 (2 R, 3 L, 1 UDC, 2 MCG, 2 S, 3 Ve)

A l'unanimité.

Le Président passe au vote du renvoi de la P 1760 au Conseil d'Etat :

En faveur : 5 (2 S, 3 Ve)

Non : 8 (2 R, 3 L, 1 UDC, 2 MCG)

Le Président passe au vote du classement de la P 1760 :

En faveur : 7 (2 R, 3 L, 2 MCG)

Non : 5 (2 S, 3 Ve)

Abstention : 1 (1 UDC)

Conclusion

On pourrait palabrer longtemps pour savoir quelle culture il faut promouvoir, soutenir ou subventionner. Cela dépendra non seulement de nos appartenances politiques, mais également de nos éducations et de nos goûts personnels. Une certaine objectivité voudrait que l'on aide les associations qui apportent des projets concrets et qui répondent à une demande importante. Quant aux petits projets, ils doivent pouvoir trouver une réponse à leurs demandes auprès des centres culturels, des maisons de quartier ou encore des associations culturelles telles que l'Usine, le MAD, la SIP ou le futur site Artamis. Mais ni l'Etat ni les communes ne peuvent répondre aux desiderata de tout un chacun. Ils doivent par contre répondre à la demande générale qui est de mettre en place les structures pour accueillir des collectifs d'associations qui devraient pouvoir gérer toutes ces diverses petites demandes.

Aujourd'hui, on se trouve devant une situation où une multiplication de demandes harcèle le Parlement, surtout depuis l'affaire du MOA. La problématique est également de préserver la tranquillité du citoyen, personne ne voulant d'un lieu culturel devant chez lui et personne ne voulant faire des kilomètres à l'extérieur de la ville pour aller se divertir.

Il faut aussi faire la différence entre les lieux dits de culture et les lieux dits de divertissement. Cette différence a tendance à être oubliée lorsque l'on parle de l'Usine et totalement si l'on se réfère au MOA.

De ces multiples auditions ressort quand même une volonté politique, tant de la Ville que de l'Etat, de trouver des solutions afin d'essayer de satisfaire tout le monde par différents projets de nouveaux centres culturels.

Les Etats généraux de la nuit ont essayé de répondre à toutes ces questions sur la culture et sur les établissements de nuit, mais l'on constate que mille personnes interrogées sur leurs envies et leurs façons de concevoir la nuit ont mille réponses différentes. Pour ceux qui aimeraient en savoir plus

sur les Etats généraux, je vous propose de vous rendre sur le site internet suivant :

<http://www.etatsgenerauxdelanuit.ch/documents.php>.

Encore dernièrement, nous avons pu lire ou apprendre qu'un conseil de la nuit a été formé par divers professionnels et associations réunissant la culture et les établissements publics, conseil qui se veut le porte-parole du milieu. Nous avons aujourd'hui le choix, il y en a pour tous les goûts et toutes les envies, mais pour certains il manquera toujours cinq centimes pour faire un franc.

Au final, la majorité de la commission estime qu'une offre satisfaisante existe, qui peut être encore améliorée, tant dans la culture que dans le divertissement. Les efforts déjà entrepris par les autorités cantonales et municipales nous amènent à vous demander, Mesdames et Messieurs les députés, de soutenir par vos votes le choix de la majorité, soit :

- de déposer sur le bureau du Grand Conseil la P 1758 ;
- de déposer sur le bureau du Grand Conseil la P 1759 ;
- de classer la P 1760.

Pétition

(1758)

Y a pas que Lausanne et Zurich dans la vie ! A Genève aussi, nous voulons des lieux de sorties !

Mesdames et
Messieurs les députés,

Pour pouvoir sortir :

- sans déranger les voisins ;
- sans quitter Genève ;
- sans risquer le retrait de permis ;
- sans se ruiner.

Les signataires de la présente pétition prient le Grand Conseil de la République et canton de Genève d'intervenir auprès du Conseil d'Etat afin que :

- les zones industrielles et artisanales puissent accueillir des lieux de sorties ;
- ces zones soient accessibles et bien desservies la nuit.

Le manque de lieux de sorties et leur fermeture de plus en plus fréquente, occasionnent l'exode nocturne de la jeunesse genevoise vers d'autres villes. Afin de permettre la création, dans le canton, de lieux de sorties financièrement abordables et ne causant pas de nuisances pour le voisinage, les Jeunes Libéraux-Radicaux genevois demandent que les zones industrielles et artisanales puissent accueillir des lieux de sorties, accessibles et bien desservis la nuit afin de permettre aux jeunes de faire la fête sans forcément prendre le volant.

N.B. 813 signatures¹

p.a M. Adrien Genecand

Jeunes Libéraux-Radicaux genevois

26, rue de la Terrassière - 1207 Genève

¹ + 166 signatures online.

Pétition

(1759)

contre l'installation de salles de concert ou tout autre espace culturel alternatifs pouvant occasionner des nuisances aux animaux du Bois de la Bâtie et aux riverains

N.B. 427 signatures
p.a M^{me} Sylviane Udry
Chemin de la Bâtie 1
1213 Petit-lancy

Pétition

(1760)

pour une salle de concert dans l'Ecoquartier Jonction

Mesdames et
Messieurs les députés,

L'Union des Espaces Culturels Autogérés (UECA) profite du climat enfin favorable et consensuel sur la question des lieux nocturnes pour déposer à nouveau une pétition pour une salle de concerts dans l'Ecoquartier Jonction.

Un nombre élevé de signatures ayant déjà été déposé par notre fédération et ceci à deux reprises, nous nous permettons aujourd'hui de déposer cette pétition munie de deux signatures.

L'UECA a déposé en février dernier une pétition « Pour des espaces publics autogérés sur le futur site d'Artamis » munie de 8649 signatures.

Du manque de lieux culturels – et principalement à la suite de la fermeture du site d'Artamis – est née d'abord une mobilisation autour de la pétition pour ensuite parvenir à un projet concret déposé le 30 septembre par l'association l'ACàJE, dans le cadre de l'appel à projets lancés par les trois maîtres d'ouvrage, Codha en tête, de l'écoquartier.

Le projet de salle de concerts de l'ACàJe, qui se veut aussi pluridisciplinaire est porté par un comité composé de personnes actives majoritairement dans le milieu de la musique depuis plusieurs années.

La salle proposée ne correspond ni à une Arena bis, ni à un Palladium bis, mais détient une capacité d'accueil de 500 personnes maximum pour des soirées djs, tout en étant modulable pour la réalisation de petits événements ou concerts intimistes.

En effet, Genève manque cruellement de petites et moyennes salles destinées aux musiques actuelles ou au développement de performances pluridisciplinaires. De nombreuses associations mettant en avant la scène locale ou des programmations plus pointues ou avant-gardistes trouvent de plus en plus difficilement des lieux dans lesquels organiser leurs événements.

C'est pour répondre à cette demande que cette salle de concerts est plus qu'attendue dans l'Ecoquartier Jonction.

Réalisation de la salle :

Au stade de la sélection des projets, l'intégration d'une telle salle dans le processus d'aménagement offre encore l'opportunité de trouver, en partenariat avec les architectes, des solutions contre le bruit lié aux activités

et au déplacement du public en amont même de la construction de la salle. Une telle démarche serait une première à Genève, et pourrait constituer un modèle d'aménagement pour d'autres villes européennes confrontées aux mêmes enjeux. Son implantation serait idéale en sous-sol mais différentes options restent envisageables à ce stade.

Au niveau du budget, la construction de la salle est presque entièrement financée par l'association l'ACàJE. Le coût demandé aux collectivités publiques ne dépassera pas les 400 000 francs.

Par ailleurs, nous profitons de cette remise à jour de notre pétition pour faire mention de la première pétition de l'UECA « Donnons des espaces à la culture », déposée elle en 2008, munie de 18 000 signatures, et dont la majorité du Grand Conseil n'en avait pas saisi l'intérêt général.

L'UECA lance un nouveau signal d'alarme en rappelant que les décisions qui seront prises dans les mois qui viennent, concernant l'intégration au sein de l'Ecoquartier Jonction d'une salle de concerts, correspondent à des besoins évidents à l'échelle cantonale. Il est important de ne pas laisser passer cette opportunité.

Ainsi, en raison

- de la faisabilité d'implanter une salle ex-nihilo dans un écoquartier,
- du consensus politique favorable à la création de nouveaux lieux nocturnes,
- et du rappel des 18 000 signatures déposées il y a deux ans,

Nous demandons au Grand Conseil de voter en faveur de l'intégration de cette salle au plan d'aménagement de l'Ecoquartier Jonction.

N.B. 2 signatures

p.a Union des Espaces Culturels Autogérés

C/o l'Usine

M. Yan Roschi

Place des Volontaires 4

1204 Genève

LISTE DES CABARETS-DANCINGS AUTORISES SUR LE CANTON DE GENEVE AU 17 FEVRIER 2011

Code	Enseigne	Adresse	Exploitant	Police	Tel police	Prop.fonds	Secteur	Prop. murs	Titulaire du bail
F 5002	DANCING NOSTALGICA	place Bémont 22 1204 Genève	KOHLER Fabienne Née EX ESMAL	BOURG DE FOUR	022 327.60.61	DI SILVESTRO	30%	LA SI BÉMONT-GALERIES	DI SILVESTRO GIUSEPPE ET KOHLER FABRIENNE
F 5007	THE GRIFINS CLUB	boulevard Hélicoptère 36 1207 Genève	MISCHLER Philippe	RIVE	022 472.87.85	MENO	30%	SI EAUX-VIVES PLACE B	MENO ROBOIRO José Luis
F 5014	DANCING LE TROIS-HUIT	route de Thonon 140- 1222 Vésenaz	DESSAIX Alain	PALLANTRIE	752.11.86	CHEPA SA	30%	SALLIN B. ET GUGGER S.	BEDONNI JEAN-PIERRE
F 5015	DEEP CLUB	rué du Marché 3 1204 Genève	PADEIRO Alvaro Joaquim	RIVE	022 472.87.85	TELE-RESTAURANT MANAGEMENT SA	30%	SI RUE DU MARCHÉ 3	BALADIN SA & TELLERSTRAUB MANAGEMENT SA
F 5017	PIPING CLUB	route de Saint-Julien 9 1227 Carouge	GRANGE Patrick	CAROUGE	022 308.82.66	PIPING RICHIGER	30%	MM CAVENG BERNARD, MARC, CHRISTOPHE	M. RICHIGER Eric
F 5018	DANCING HAYLAND'S	route de Chêne 5 1207 Genève	MORI Yves	RIVE	022 472.87.85	SIMPLOH-HAYLAND'S SA	30%	DJP	SIMPLOH-HAYLAND'S SA
F 5023	RIVE PALACE	ruelle des Templiers 4 1207 Genève		RIVE	022 472.87.85	TROPIC DIFFUSION SA	30%	SI RUEELLE DES TEMPLIERS	TROPIC DIFFUSION SA - M. et Mme Christian et Etvelyne COEUR
F 5025	DANCING X-S	Grand-Rue 21 1204 Genève	SCHWEIZER Hans Peter	BOURG DE FOUR	022 327.60.61	SCHWEIZER	30%	SILLA FELDUTAIRE	SCHWEIZER H.-P.
F 5028	DANCING MONTE CRISTO	route du Simon-Durand 7 bis 1227 Acacias	DE OLIVEIRA Marco Antonio	CAROUGE	022 308.82.66	BOCCION	30%	BOCCION GUY	PROPIETARE
F 5028	DANCING LE FRANCIS	boulevard Hélicoptère 6 1205 Genève	EL SOUFIDI FRANK RUSSEL, Khaled	RIVE	022 472.87.85	PHOENIX NIGHT SA	30%	M. ERIC BERGNER	PHOENIX NIGHT SA
F 5029	DANCING LE DON JUAN	chemin des Sports 2 1203 Genève	SALVIA Giusepe	SERVETTE	022 734.64.45	GNAZZO	30%	SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'HABITATION	GNAZZO JOSEPH
F 5033	DANCING CHEZ JEAN-LUC	rué de la Cité 9 1204 Genève	GENECAND Jean	BOURG DE FOUR	022 327.60.61	GENECAND	30%	SI RUE DE LA CITÉ 9	GENECAND JEAN-LUC
F 5038	DANCING LE PENITENCIER	avenue Henri-Dunant 9 1205 Genève	MARENDAZ BEL Claudine Née ex BLASER	ONEX	022 427.87.96	WARENDAZ BEL	30%	EXERCICES DE L'ARQUEBUSE ET DE LA NAVIGATION	Mme Claudine MARENDAZ et BELMARENDA SA
F 5040	LE BAROQUE	place de la Fusterie 12 1204 Genève	GHADALI Misam	RIVE	022 472.87.85	GHADALI	30%	FUSTERIE CENTRE / MME SPIRA RACHEL	GHADALI Mehdi et Misam et SOCIÉTÉ SPICES SA
F 5043	DANCING RIVY	rué-Jacques-Dalphin 53 1227 Carouge	ARVO Giorgio	CAROUGE	022 308.82.66	ARVODECO SARL	30%	M. FERRERO CHARLES-ANTOINE	M. Giorgio ARVO
F 5047	OXYGEN CLUB	avenue Henri-Dunant 9 1205 Genève	ARIAS Alvaro	PLAINPALAIS	022 328.91.75	BURGY	30%	M. CHRISTOPHE ALBERT	M. Johann BURGY
F 5048	DANCING SHAKERS	rué Winkelried 4 1201 Genève	DEMIROES Erdogan	PAQUIS	022 716.38.62	BOZTEN SA	30%	MUMENTHALER MARIA	BOZTEN SA et M. Biglhan ERDOMOGLU
F 5049	IBIZA CLUB	bd. du Pont-d'Ane 28 1205 Genève	SAUTY Olivier	PLAINPALAIS	022 328.91.75	AKARI	30%	WINTERTHUR ASSURANCES	M. AKARI Abdelkader
F 5051	MAZAZIQUE	rué Arnold-Winkelried 6 1201 Genève	AGUDI Abdelaziz	PAQUIS	022 716.38.62	NAVER FARAHAT SARL	30%	AESCHBACH HERMANN & HOIRIE Tarek FARAHAT	Mme Maral ESSAWY et M. Tarek FARAHAT
F 5052	L'APPART CLUB	rué de Saint-Julien 9 1227 Carouge	ARIAS Alvaro	CAROUGE	022 308.82.66	FERRERA RODRIGUES	30%	LES CONSORTS CAVENG	M. RODRIGUES FERREIRA Nuno
F 5057	DANCING LA SIP	rué-Vieux-Grenadiers 10 1205 Genève	DUMONT Alexandre	PLAINPALAIS	022 328.91.75	ETAT D'ESPRIT SA	30%	LA CIA	M. Gérard DUPRAZ et Bernard DUMONT
F 5061	PSYCHO	rué de Monthoux 60 1201 Genève	ROYET Amadé	PAQUIS	022 716.38.62	PSYCHO SARL	30%	M. PATRICK SCHWARZ	PSYCHO SA et M. Jean-François SCHLEMMER
F 5062	DANCING DEJA VU	boulevard Hélicoptère 10 1205 Genève	PALAZON Miguel	RIVE	022 472.87.85	VIP ROOM SA	30%	FONDATION DE VALORISATION DES ACTIFS DE LA BOGE	VIP ROOM SA
F 5063	BYPASS	place de l'Etoile 1 1227 Les Acacias	APARICIO Angel	CAROUGE	022 308.82.66	NIGHT LOUNGE SUISSE SA	30%	FONDATION POUR LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION DE PARCS DE STATIONNEMENT ET SUPERFICIAIRE DU PARKING P & R ETOILE	NIGHT LOUNGE SUISSE SA
F 5066	LE CALYPSO	route de Saint-Julien 7-9 1227 Carouge	MIER ELENA	CAROUGE	022 308.82.66	IV LE FLY SA	30%	LES CONSORTS CAVENG	MM VRET Alain & VIGNON Wilfrid
F 5069	BLUSH BY ADONIS	rué de Zurich 15bis 1201 Genève	ODABASI Hasan	PAQUIS	022 716.38.62	WORI	30%	M. LOUIS TAPERNOUX	M. Frey WORI
F 5071	JAVA CLUB	quai du Mont-Blanc 19 1201 Genève	DUNANT Jeanne	PAQUIS	022 716.38.62	LE PALACE GENEVE SA	30%	M. GRAND CASINO	PROPIETARE
F 5073	L'INSIDE CLUB	route des Acacias 6 1227 Carouge	JANSARI Zaim	CAROUGE	022 308.82.66	JASARI	30%	MARIE-CLAUDE MAUNOIR	Monsieur Zaim JASARI
F 5074	CARLTON CLUB	rué du Vélodrome 17 1205 Genève	GALDEANO Laurent	PLAINPALAIS	022 328.91.75	WACHTL THOMAS	30%	SOCIÉTÉ COLUM CILL SA	MONTILLA Giuseppe et WACHTL Thomas

LISTE DES CABARETS-DANCINGS AUTORISES SUR LE CANTON DE GENEVE AU 17 FEVRIER 2011

Code	Enseigne	Adresse	Exploitant	Police	Tél police	Prop.fonds	Secteur	Prop. murs	Titulaire du bail
F-5076	LA TOCA	rue de Lyon 75 1203 Genève	RIVERA GALANTE Maria- José Née LOPES TEIXEIRA	SERVETTE	022 734.64.45	RIVERA SARL			
F-5078	MOA CLUB	chemin des Batailles 22 1214 Vernier	INDACO Carmine	BLANDONNET	022 427.99.21	ASSOCIATION DES AMIS ET AMATEURS DE LA MUSIQUE ELECTRONIQUE		GRIFMIR SA	ASS AMIS & AMATEURS MUSIQUE ELECTRONIQUE
F-5079	GVA NIGHT CLUB	rue de Lyon 112 1203 Genève	SAUNIER Daniel	SERVETTE	022 734.64.45	DOUCEURS DU COEUR SARL	zone B - 15%	SOBOSS SA	Douceurs du coeur SARL
F-5081	AMAZONIA MALOCA	route de Saint-Julien 9 1227 Carouge	OLIVEIRA BELINO Maria Née BELINO	CAROUGE	022 308.82.66	ASSOCIATION AMAZONIA MALOCA	T	MM CAVENG	ASSOCIATION AMAZONIA MALOCA
F-5082	MOULIN A DANSES	rue du Stand 20 bis 1204 Genève	MAC PHAIL Fiona	PLAINPALAIS	022 328.91.75	COOPERATIVE CULT. DU MOULIN A DANSE	15%	ETAT DE GENEVE DAEL	ASSOCIATION LE MOULIN A DANSES

ANNEXE 2

Code	Enseigne	Adresse	Exploitant	Police	Tél police	Prop.fonds	Secteur	Prop. murs	Titulaire du bail
G 5000	PETIT PALACE	rue de la Tour-de-Boël 6 1204 Genève	BERNARDO CHAUVIN/Roberta Née BERNARDO	BOURG DE FOUR	022 327.60.61	SAEDOC SA	30%	VILLE DE GENEVE	SAEDOC SA
G 5004	PALAIS MASCOTTÉ	rue de Beme 43 1201 Genève	ROYET Arnaud	PAQUIS	022 715.38.62	PAMADAN SA	30%	SI RUE DE MONTHOUX 47	PAMADAN SA
G 5008	VELVET CLUB	rue du Jeu-de/AC 7 1207 Genève	PENNA Andrea	RIVE	022 472.87.85	VELVET SA	30%	M. PIERRE ZIMMERMANN	VELVET SA
G 5013	MOULIN ROUGE	avenue du Mail 1 1205 Genève	BOLAY Alain	PLAINPALAIS	022 328.91.75	DANIROUGE SA	30%	GRANDJEAN MARIA	DANIROUGE SA & CURCHOD A.
G 5021	PUSSY CAT SALOON	rue des Glacis-de-Rive 15 1207 Genève	BOLOGNA Bruno	RIVE	022 472.87.85	VIFAR SA	zone A - 30%	SI GLACIS DE RIVE 17	BOLOGNA B CLUB CHAT NOIR SA et MM Alain et Pierre-Edmond GILLIAND
G 5022	AU CHAT NOIR	rue Vaulter 13 1227 Carouge	GILLIAND Nathaniel	CAROUGE	022 308.82.66	CLUB CHAT NOIR SA	30%	M. FLORIAN BARRO	CLUB CHAT NOIR SA et MM Alain et Pierre-Edmond GILLIAND
G 5031	LE BAGHEERA	rue de Richemont 5 1202 Genève	DEMONT Jonathan	PAQUIS	022 715.38.62	BAGHEERA SARL	30%	SYCLAS SA	M. DUMONT Norbert
G 5032	LES MILLE ET UNE NUITS	rue J - J Rousseau 2 1201 Genève	REGADERA Antonio	PAQUIS	022 715.38.62	PEREG SARL	30%	M. ANDRE BORY	PEREG SARL
G 5045	CRAZY PARADISE	rue de la Rôtisserie 2 1204 Genève	GARCIA Eduardo	BOURG DE FOUR	022 327.60.61	NIGHTWAY SA	30%	SA DU CENTRE C	M. Antonio José LOPES DE BEM MM Norbert & Alexandre DEMONT
G 5055	LE MUST	rue de Richemont 10 1202 Genève	DEMONT Jonathan	PAQUIS	022 715.38.62	PANTHERO SARL	30%	SI RUE RICHEMONT 10 SA	GLORY PROJECT SARL/GERVALLA Rose-Marie
G 5058	CABARET L'ANGLE D'OR	quai Général-Guisan 40 / rue du Rhône 59 1204 Genève	GERVALLA Rose-Marie Née FORSUN	RIVE	022 472.87.85	GLORY PROJECT SARL	30%	DUNAND MICHEL	Propriétaire
G 5060	CABARET L'ANGLE NOIR	rue Dr-Alfred-Vincent 31 1201 Genève	GERVALLA Rose-Marie Née FORSUN	PAQUIS	022 715.38.62	GLORY PROJECT SARL	30%	ROSE-MARIE GERVALLA	M. SHALA Latif
G 5067	CABARET DANCING SENSI	rue de Fribourg 9 1201 Genève	TORINO Salvatore	PAQUIS	022 715.38.62	SHALA LA COUPOLE AVENUE NIGHT CLUB SA	30%	M. BORDIER ALAIN	LA COUPOLE AVENUE NIGHT CLUB SA
G 5068	COUPOLE AVENUE	rue du Rhône 116 1204 Genève	DUARTE DE ALMEIDA Arindo	RIVE	022 472.87.85	PATRINVEST SA	30%	FOUNDATION DE VALORISATION DES ACTIFS DE LA BCSE	PATRINVEST SA
G 5003	WHITEN SILVER	rue des Glacis-de-Rive 15 1207 Genève	MACHEDA Desislinda Née REBELEN MENDES	RIVE	022 472.87.85	COSA SA	30%	PUBLICITAS SA	COSA S A
G 5009	LE CRISTAL	rue du Prince 9 1204 Genève	GAVILLET Charles	RIVE	022 472.87.85	COSA SA	30%	M. RENE FAVRE	Mme Nathalie VITRY
G 5075	BOUDOIR DE LA BARONNE	rue Rossi 3 1201 Genève	VITRY Nathalie Née BASTARD	PAQUIS	022 715.38.62	ANTREDEC SA	zone A - 30%	M. RENE FAVRE	MACHEDA Antoinette
G 5046	LA GARCONNIERE	rue de la Rôtisserie 4bis 1204 Genève	DIETRUCHE Stéphanie	BOURG DE FOUR	022 327.60.61	MACHEDA	30%	SI DU CENTRE CSA	MACHEDA Antoinette
G 5020	LE PRESTIGE VIP CLUB	rue du Rhône 84 1204 Genève	DIAZ HERRERA Ricardo	RIVE	022 472.87.85	LEPAS SA	30%	KLAT SA	LEPAS SA
G 5027	GOLD & PLATINUM	quai du Seujet 18 1201 Genève	GAVILLET Charles	PAQUIS	022 715.38.62	GOLD & PLATINUM MANAGEMENT SA	30%	CAISSE DE PENSION DU CANTON DE ZURICH	L'INTERDIT SA
G 5016	BLUE-NIGHT	avenue de Feuillasse 24 1217 Meyrin	VANACORE Jean-Pierre	BLANDONNET	022 427.93.21	TELE-RESTAURANT MANAGEMENT SA	30%	SOCIÉTÉ FINANCIÈRE ET COMMERCIALE COH	TELE-RESTAURANT MANAGEMENT SA

Date de dépôt : 29 novembre 2011

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de M. Roberto Brogginì

Mesdames et
Messieurs les députés,

L'automne 2010 a vu l'absence de lieux pour la culture et le divertissement, atteindre son paroxysme avec la fermeture de deux boîtes commerciales, à savoir le Moa et Weetamix. Genève devient morte et Lausanne, que l'on raillait facilement, fait le plein d'activités. A tel point qu'un nomadisme nocturne existe bien réellement. Il n'y a qu'à voir la fréquentation des trains de nuit le week-end entre ces deux villes.

Depuis le milieu des années quatre-vingt, ou devrait-on dire huitante pour être plus branché, pour faire lausannois, la scène nocturne genevoise à travers des cultures émergentes, des espaces institutionnels a connu un véritable essor. A tel point qu'à la fin des années 80 la Ville de Genève, sous la houlette de trois magistrats de l'Entente, à savoir MM. Haegi, Segond et Emmenegger, inaugurerait l'Usine comme laboratoire d'une vie faite de culture de création, de loisirs et de divertissements et que l'association Post Tenebras Rock (PTR) fédérerait les diverses sensibilités de musique électrique. Le foisonnement de cette ruche a conduit de très nombreux jeunes artistes genevois à partir à travers le monde, l'un recevant des prix spéciaux au Caire, l'autre exposant dans les plus prestigieuses galeries de New-York, ou un autre encore recevant de la Reine Béatrix de Hollande les signes de meilleures reconnaissances.

C'est dans ce contexte qu'est né Artamis sur les friches industrielles de la Jonction. Durant près d'une dizaine d'année, ce lieu est devenu un espace extrêmement important pour la culture émergente à Genève et dans la région. Comme tout à une fin, et cela a été programmé, le site pollué a été contraint de faire place net aux nettoyeurs de mercure de soufre et autres déchets polluants qui traînaient dans le sol.

Il convient de souligner que les usagers du lieu n'ont pas fait de résistance avant les travaux et qu'il n'y a pas eu d'évacuation policière violente comme d'aucuns le craignaient.

Le déni de la majorité face aux engagements du Magistrat Mark Muller (MMM). Lors du communiqué de presse conjoint de l'Etat de Genève (DCTI) et la Ville de Genève (DCA) signé respectivement par MM. Mark Muller, conseiller d'Etat, et Rémy Pagani, conseiller administratif, il est bien spécifié « qu'environ 5000 m² seront dévolus aux commerces de proximité, aux petites et moyennes entreprises (PME) ainsi **qu'à des locaux culturels et associatifs** ». Ne plus vouloir construire de salle actuellement est tromper les anciens utilisateurs qui par intelligence ont accepté de quitter les lieux en étant assurés de retrouver par la suite au moins un espace de vie culturelle et associative sur ce périmètre emblématique.

Les groupes politiques qui s'opposent aujourd'hui à ce projet et au terme de la pétition qui est fort modeste font fi d'une paix culturelle souhaitable.

C'est ainsi que la minorité vous encourage, Mesdames et Messieurs les députés, à renvoyer ces pétitions au Conseil d'Etat.